

Conseil économique et social

Distr. générale 10 juillet 2013 Français Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

160^e session Genève, 25-28 juin 2013

Rapports

du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules sur sa $160^{\rm e}$ session

du Comité d'administration de l'Accord de 1958 sur sa cinquante-quatrième session

du Comité exécutif de l'Accord de 1998 sur sa trente-huitième session

et du Comité d'administration de l'Accord de 1997 sur sa neuvième session

GE.13-22857 (F) 271113 021213





Table des matières

			Faragraphes	rage
A.		rum mondial de l'harmonisation des Règlements ncernant les véhicules		
I.	Par	ticipation	1	7
II.	Déc	clarations faites durant la session	2-8	7
III.	Ado	option de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)	9–10	9
IV.	Cod	ordination et organisation des travaux (point 2 de l'ordre du jour)	11–26	10
	A.	Rapport de la session du Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2) (point 2.1 de l'ordre du jour)	11–20	10
	B.	Programme de travail, liste des documents et calendrier des sessions pour 2014 (point 2.2 de l'ordre du jour)	21	11
	C.	Systèmes de transport intelligents (point 2.3 de l'ordre du jour)	22-24	11
	D.	Suivi de la soixante-cinquième session du Comité des transports intérieurs (9-11 avril 2013) y compris l'examen de la réforme de la CEE (point 2.4 de l'ordre du jour)	25	12
	E.	Évaluation biennale pour 2012-2013 et programme de travail pour 2014-2015 et 2014-2018 (point 2.5 de l'ordre du jour)	26	12
V.		imen des rapports des groupes de travail subsidiaires du WP.29 int 3 de l'ordre du jour)	27–52	13
	A.	Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (cinquante-deuxième session, 11-14 décembre 2012) (point 3.1 de l'ordre du jour)	27	13
	B.	Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) (soixante-cinquième session, 15-18 janvier 2013) (point 3.2 de l'ordre du jour)	28	13
	C.	Groupe de travail du bruit (GRB) (cinquante-septième session, 5-7 février 2013) (point 3.3 de l'ordre du jour)	29	13
	D.	Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) (soixante-quatorzième session, 19-22 février 2013)	20	10
	Б	(point 3.4 de l'ordre du jour)	30	13
37 1	E.	Faits marquants des dernières sessions (point 3.5 de l'ordre du jour)	31–52	14
VI.		cord de 1958 (point 4 de l'ordre du jour)	53–77	16
	A.	État de l'Accord et des Règlements y annexés (point 4.1 de l'ordre du jour)	53	16
	В.	Orientations demandées par les groupes de travail à propos de questions relatives aux Règlements annexés à l'Accord de 1958 (point 4.2 de l'ordre du jour)	54-55	16
	C.	Mise au point d'une homologation de type international de l'ensemble du véhicule (IWVTA) (point 4.3 de l'ordre du jour)	56-61	17
	D.	Examen d'amendements à l'Accord de 1958 (point 4.4 de l'ordre du jour)	62	18

	E.	de renseignements sur les homologations de type (DETA) (point 4.5 de l'ordre du jour)	63	18
	F.	64	18	
	G.	65	18	
	H.	Examen de projets d'amendements à des Règlements existants, proposés par le GRB (point 4.8 de l'ordre du jour)	66–67	18
	I.	Examen de projets d'amendements à des Règlements existants, proposés par le GRRF (point 4.9 de l'ordre du jour)	68	19
	J.	Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants, proposés par le GRSG (point 4.10 de l'ordre du jour)	69	19
	K.	Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants, proposés par le GRRF (point 4.11 de l'ordre du jour)	70	19
	L.	Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants, proposés par le secrétariat (point 4.12 de l'ordre du jour)	71	19
	M.	Examen de projets de Règlements (point 4.13 de l'ordre du jour)	72	19
	N.	Examen de propositions en suspens d'amendements à des Règlements existants, soumises par les groupes de travail subsidiaires du WP.29 (point 4.14 de l'ordre du jour)	73	19
	O.	Proposition visant à élaborer un nouveau Règlement ONU sur les dispositifs d'appel d'urgence (point 4.15 de l'ordre du jour)	74–76	20
	P.	Examen de projets d'amendements à des Règlements existants, proposés par le GRE (point 4.16 de l'ordre du jour)	77	20
VII.	Acc	cord de 1998 (point 5 de l'ordre du jour)	78–79	21
		t de l'Accord, y compris l'application du paragraphe 7.1 de l'Accord int 5.1 de l'ordre du jour)	78–79	21
VIII.	et s	nange de vues sur les procédures législatives nationales ou régionales ur la transposition des Règlements et des RTM adoptés dans égislation nationale ou régionale (point 6 de l'ordre du jour)	80	21
IX.		cord de 1997 (Contrôles techniques périodiques) (point 7 de l'ordre du jour)	81–82	21
171.	A.	État de l'Accord (point 7.1 de l'ordre du jour)	81	21
	В.	Actualisation des Règles n ^{os} 1 et 2 (point 7.2 de l'ordre du jour)	82	21
X.		estions diverses (point 8 de l'ordre du jour)	83–90	22
	A.	Systèmes de rappel utilisés par diverses Parties contractantes aux Accords (point 8.1 de l'ordre du jour)	83	22
	B.	Contribution technique du GRPE sur les émissions d'échappement des moteurs diesel (point 8.2 de l'ordre du jour)	84	22
	C.	Cohérence entre les dispositions de la Convention de Vienne de 1968 et les dispositions des Règlements concernant les véhicules et des Règlements techniques mondiaux découlant des Accords		
		de 1958 et de 1998 (point 8.3 de l'ordre du jour)	85	22

	D.	Échange d'informations sur la mise en œuvre en ce qui concerne les défauts et l'inexécution des obligations (point 8.4 de l'ordre du jour)	86	23
	E.	Auto-évaluation des activités du Forum mondial au cours de la période du 1 ^{er} janvier 2012 au 30 juin 2013 (point 8.5 de l'ordre du jour)	87	23
	F.	Rapport de la vingt-troisième Conférence sur l'amélioration de la sécurité des véhicules (Conférence ESV) (point 8.6 de l'ordre du jour)	88	23
	G.	Proposition d'amendement 4 à la Résolution d'ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3) (point 8.7 de l'ordre du jour)	89	23
	H.	Réunion du groupe de travail informel sur les prescriptions d'épreuves de l'ONU concernant les batteries au lithium (point 8.8 de l'ordre du jour)	90	24
XI.	Ado	option du rapport (point 9 de l'ordre du jour)	91	24
В.	Co	omité d'administration de l'Accord de 1958		
XII.		nstitution du Comité AC.1 et élection du Bureau pour 2013 int 10 de l'ordre du jour)	92-93	24
XIII.		positions d'amendements et de rectificatifs à des Règlements existants ote par l'AC.1 (point 11 de l'ordre du jour)	94	25
C.	Co	omité exécutif de l'Accord de 1998 (AC.3)		
XIV.	Coı	nstitution du Comité AC.3 (point 12 de l'ordre du jour)	95	26
XV.	Sui con de l (po	96–97	26	
XVI.	mo	umen et vote par l'AC.3 concernant des projets de Règlements techniques indiaux ou des projets d'amendements à des Règlements techniques indiaux existants (point 14 de l'ordre du jour)	98–106	27
	A.	Proposition de Règlement technique mondial sur les véhicules à hydrogène et à pile à combustible (point 14.1 de l'ordre du jour)	98–99	27
	В.	Proposition de règlement technique mondial sur les pneumatiques (point 14.2 de l'ordre du jour)	100-102	27
	C.	Proposition d'amendement 1 au Règlement technique mondial n° 12 (Commandes, témoins et indicateurs des véhicules à deux roues) (point 14.3 de l'ordre du jour)	103–104	28
	D.	Proposition d'amendement 3 au Règlement technique mondial n° 2 (Cycle d'essai mondial harmonisé de mesure des émissions des motocycles) (point 14.4 de l'ordre du jour)	105–106	28
XVII.		amen des Règlements techniques à inclure dans le Recueil des Règlements uniques mondiaux admissibles, s'il y a lieu (point 15 de l'ordre du jour)	107	28
XVIII.	de l	entations, adoptées par consensus, concernant les éléments de projets RTM qui n'ont pas été réglés par les groupes de travail subsidiaires Forum mondial, s'il y a lieu (point 16 de l'ordre du jour)	108–109	29

	A.	Orientations demandées par le GRPE en ce qui concerne le projet de RTM sur la procédure d'essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers (point 16.1 de l'ordre du jour)	108	29
	B.	Orientations demandées par le GRRF en ce qui concerne le projet de RTM sur les pneumatiques (point 16.2 de l'ordre du jour)	109	29
XIX.	mo	t d'avancement de l'élaboration de nouveaux règlements techniques ndiaux ou d'amendements à des Règlements techniques mondiaux ONU stants (point 17 de l'ordre du jour)	110–121	29
	A.	RTM nº 4 (Procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires lourds (WHDC)) (point 17.1 de l'ordre du jour)	110	29
	B.	RTM nº 7 (Appuie-tête) (point 17.2 de l'ordre du jour)	111	29
	C.	RTM nº 9 (Sécurité des piétons) (point 17.3 de l'ordre du jour)	112	30
	D.	Projet de RTM sur les véhicules à hydrogène et à pile à combustible (HFCV) – Phase 2 (point 17.4 de l'ordre du jour)	113	30
	E.	Projet de RTM sur la procédure d'essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers (WLTP) (point 17.5 de l'ordre du jour)	114	30
	F.	Projet de RTM sur les chocs latéraux contre un poteau (point 17.6 de l'ordre du jour)	115–116	30
	G.	Projet de RTM sur les véhicules électriques (point 17.7 de l'ordre du jour)	117–119	31
	H.	Projet de RTM sur les véhicules à moteur silencieux (point 17.8 de l'ordre du jour)	120–121	32
XX.		estions sur lesquelles un échange de vues et de données devrait s'engager se poursuivre (point 18 de l'ordre du jour)	122–126	32
	A.	Compatibilité entre véhicules en cas de choc (point 18.1 de l'ordre du jour)	122	32
	B.	Systèmes de transport intelligents (point 18.2 de l'ordre du jour)	123	32
	C.	Systèmes d'éclairage des routes (point 18.3 de l'ordre du jour)	124	32
	D.	Harmonisation des mannequins utilisés pour les essais de choc latéral (point 18.4 de l'ordre du jour)	125	32
	E.	Véhicules électriques et environnement (point 18.5 de l'ordre du jour)	126	33
XXI.		positions de nouveaux RTM ou d'amendements à des RTM existants, traitées au titre du point 16, s'il y a lieu (point 19 de l'ordre du jour)	127–129	33
	A.	Proposition visant à élaborer des amendements au RTM n° 2 (Cycle d'essai mondial harmonisé de mesure des émissions des motocycles (WMTC)) (point 19.1 de l'ordre du jour)	127–128	33
	В.	Proposition visant à élaborer des amendements au RTM n° 3 (Freinage des motocycles) (point 19.2 de l'ordre du jour)	129	33
XXII.		nange d'informations sur les nouvelles priorités à inclure dans programme de travail (point 20 de l'ordre du jour)	130	34
XXIII.	Que	estions diverses (point 21 de l'ordre du jour)	131	34

D.	Comité d'administration de l'Accord de 1997 (AC.4)		
XXIV.	Constitution du Comité et élection du Bureau pour 2013 (point 22 de l'ordre du jour)	132	34
XXV.	Questions diverses (point 23 de l'ordre du jour)	133	34
Annexes			
I.	Oral statement of the Honorable David Strickland before the Executive Committee (AC.3) of the 1998 Agreement		35
II.	Liste des documents informels (WP.29-160) distribués lors de la 160 ^e session		37
III.	État de l'Accord de 1998, du Registre mondial et du Recueil de Règlements admissibles		40
IV.	Self-evaluation report on the activity of the Vehicle Regulations and Transport Innovations Section (UNECE Transport Division) related to the services of the World Forum for Harmonization of Vehicle Regulations (WP.29) ¹		

Pour des raisons pratiques, cette annexe a été publiée en tant qu'additif sous la cote ECE/TRANS/WP.29/1104/Add.1.

A. Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29)

I. Participation

Le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) a tenu sa 160^e session du 25 au 28 juin 2013, sous la présidence de M. B. Gauvin (France). Les pays suivants y étaient représentés, conformément à l'alinéa a de l'article premier du Règlement intérieur du WP.29 (TRANS/WP.29/690 et ECE/TRANS/ WP.29/690/Amend.1 et Amend.2): Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Canada, Chine, Colombie, Équateur, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Lettonie, Luxembourg, Malaisie, Norvège, Pays-Bas, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Suisse, Thaïlande, Turquie et Viet Nam. Des représentants de l'Union européenne (UE) y ont également participé. Une organisation intergouvernementale, l'Union internationale des télécommunications (UIT), y a aussi participé. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées: Association européenne des fournisseurs de l'automobile (CLEPA/MEMA/JAPIA)²; Association for Emission Control by Catalyst (AECC); Association internationale des constructeurs de motocycles (IMMA); Comité international de l'inspection technique automobile (CITA); European Tyre and Rubber Manufacturers' Association (ETRMA); Fédération internationale de l'automobile (FIA); Fondation pour l'automobile et la société (Fondation FIA); Groupe de travail «Bruxelles 1952» (GTB); National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA) des États-Unis d'Amérique; Organisation internationale de normalisation (ISO); Organisation internationale des constructeurs d'automobiles (OICA); Organisation technique européenne du pneu et de la jante (ETRTO); et Union d'assistance technique pour l'automobile et la circulation routière (UNATAC).

II. Déclarations faites durant la session

2. La Directrice de la Division des transports a souhaité la bienvenue aux participants et a présenté l'orientation stratégique de la Division. Elle a aussi présenté les perspectives en ce qui concerne le développement des transports jusqu'à la période 2020-2030 et l'augmentation prévue à l'échelle mondiale des effectifs des classes moyennes qui entraînerait un accroissement de la demande de mobilité individuelle. Elle s'est donc félicitée des travaux réalisés par le Forum mondial et a encouragé l'adoption d'un RTM ONU sur les véhicules à hydrogène et à piles à combustible en tant que solution durable à retenir pour répondre aux futurs besoins. Elle a rendu compte des résultats de la deuxième Semaine mondiale des Nations Unies pour la sécurité routière (célébrée du 6 au 12 mai 2013 à Genève). Elle a en outre informé le WP.29 des activités qui étaient menées pour renforcer la sécurité aux passages à niveau et de la coopération avec le secteur des assurances et s'est enfin félicitée des travaux réalisés par le Forum mondial sur les dispositifs d'appel d'urgence.

² Représentant aussi la Motor and Equipment Manufacturers Association (MEMA) et la Japan Auto Parts Industries Association (JAPIA) (TRANS/WP.29/885, par. 4).

- 3. S'adressant tout particulièrement aux délégations des pays d'Asie, la Directrice a invité les représentants à participer à la session du Groupe de travail de la sécurité routière (WP.1) qui se tiendrait à New Delhi du 4 au 6 décembre 2013. Elle a ajouté que le WP.1 continuait de se pencher sur la question réelle ou perçue comme telle de «cohérence», entre les dispositions des Conventions de Vienne de 1968 et les règlements sur les véhicules élaborés dans le cadre des Accords de 1958 et de 1998. Elle a aussi rendu compte des activités en cours sur les systèmes de transport intelligents (STI). Elle a aussi évoqué l'atelier sur les systèmes de transport intelligents dans les marchés émergents, organisé conjointement par l'Union internationale des télécommunications (UIT) et la Commission économique pour l'Europe (CEE), qui allait se tenir le 27 juin 2013 au siège de l'UIT à Genève (Suisse). Enfin, elle a souligné l'importance des transports pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et dit que les participants aux travaux du Forum étaient invités à appuyer l'établissement d'un objectif de développement durable des transports dans le cadre du processus qui se déroulerait après 2015.
- 4. M. Pérez Cajilema, Secrétaire adjoint aux transports routier et ferroviaire au Ministère des transports et des travaux publics de l'Équateur, a informé le WP.29 que son pays avait l'intention de participer aux activités du Forum mondial. Son gouvernement avait récemment décidé d'élaborer des réglementations visant à accroître la sécurité des véhicules en s'appuyant sur les règlements internationaux, dont ceux établis par le Forum mondial. Il a indiqué que son pays donnerait la priorité à ces initiatives, tout particulièrement celles qui portaient sur la sécurité passive et active. Le WP.29 s'est félicité de cette démarche et formulé le souhait d'une collaboration fructueuse en vue d'une éventuelle adhésion de l'Équateur aux Accords administrés par le Forum.
- M. Calleja-Crespo, Directeur général de la Direction générale des entreprises et de l'industrie de la Commission européenne (CE), a confirmé l'engagement pris par la CE de contribuer à la réalisation des tâches globales délicates du Forum mondial. Il a souligné l'importance des activités de réglementation du WP.29 en tant que plate-forme servant à rassembler les contributions des pays du monde entier, du secteur automobile et de nombreuses autres parties prenantes. Il a déclaré qu'une politique industrielle vigoureuse permettait de renforcer la compétitivité et le dynamisme de la branche d'activité. Il a ajouté que la branche d'activité, en particulier le secteur automobile, avait un rôle stratégique à jouer pour surmonter la crise, en contribuant à la croissance économique et en favorisant l'emploi. Quant aux besoins à satisfaire pour permettre la future mobilité, il a rappelé la stratégie «Cars 2020» pour un secteur automobile compétitif et durable en Europe, fondée sur les quatre piliers suivants: technologies novatrices, coopération internationale, compétences adéquates et réglementations intelligentes. Il a ajouté que, sur ce dernier point, le WP.29 était l'élément central de la stratégie en établissant des règlements harmonisés à l'échelle mondiale, en prenant en compte sans parti pris les évolutions technologiques et en favorisant davantage le dialogue entre les pays et la branche d'activité. Il était conscient des succès que le WP.29 avait obtenus au fil des ans en anticipant les besoins en matière de réglementation, notamment en ce qui concerne les véhicules électriques ainsi que les véhicules à hydrogène et à piles à combustible. Il a souligné que les futures tâches à réaliser seraient plus complexes et que le WP.29 était l'instance adéquate pour établir un cadre réglementaire pour les solutions techniques.
- 6. M. David Strickland, Administrateur de la National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA), a pris la parole. Il a dit qu'il se félicitait de la collaboration internationale soutenue entre tous les membres du WP.29 et de l'AC.3, ainsi que des compétences spécialisées des groupes de travail subsidiaires dans le domaine de l'harmonisation à l'échelle mondiale des règlements sur les véhicules mettant en jeu les aspects sécurité, rendement énergétique et protection de l'environnement. Il a souligné l'intérêt que son organisme attachait au Forum. Il a mis l'accent sur le rôle joué par le WP.29 dans l'élaboration du nouveau projet de RTM ONU sur les véhicules à hydrogène et à piles à combustible. Il a en outre remercié à la fois l'Allemagne et le Japon pour avoir élaboré le RTM avec les États-Unis d'Amérique et remercié les secteurs industriels de ces deux pays pour leurs contributions.

- 7. Enfin, M. Strickland a reconnu l'intérêt des travaux réalisés par le secrétariat du WP.29 et a, au nom de la NHTSA, remis à M. Ramos, chef dudit secrétariat, la plaque commémorative NHTSA «en reconnaissance de la remarquable contribution du Secrétariat du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, à l'élaboration des règlements techniques mondiaux au titre de l'Accord mondial de 1998». Le texte de son discours est reproduit dans l'annexe I du présent rapport. Les participants aux travaux du WP.29 ont accueilli ses remarques avec satisfaction.
- 8. Au nom des membres passés et actuels du secrétariat du WP.29, M. Ramos a remercié M. Strickland de sa déclaration et a dit que le secrétariat continuerait à faciliter les travaux du Forum mondial.

III. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/1103 et Add.1 et 2.

- 9. L'ordre du jour provisoire annoté de la session (ECE/TRANS/WP.29/1103 et Add.1 et 2) a été adopté avec les modifications suivantes:
- a) Ajout de points:

19.2

- 4.16 WP.29-160-21 Proposition de complément 3 à la série 06 d'amendements au Règlement n° 48
- 8.8 Réunion du groupe de travail informel sur les prescriptions ONU concernant l'essai des batteries au lithium
- 19.1 Proposition d'élaboration d'amendements au RTM n° 2 (Cycle d'essai mondial harmonisé de mesure des émissions des motocycles (WMTC))
 WP.29-160-18
 - Proposition d'élaboration d'amendements au RTM n° 3 (Freinage des motocycles) WP.29-160-22
- b) Ajout ou rectification de références à des documents concernant les points suivants:
- 2.3 WP.29-160-03 Comments by GRs on WP.29-157-06, remplacer GRs par GRE
- 2.5 Ajouter ECE/TRANS/2012/9/Rev.1 et ECE/TRANS/2012/10/Rev.1
- 4.5 *Ajouter* ECE/TRANS/WP.29/2013/65/Corr.1 (anglais seulement)
- 4.15 *Ajouter* ECE/TRANS/WP.29/2013/67
- 8.7 *Ajouter* ECE/TRANS/WP.29/78/Rev.2/Amend.3
- 14.1 Remplacer ECE/TRANS/WP.29/2011/47 par ECE/TRANS/WP.29/2011/147
- 14.3 *Ajouter* ECE/TRANS/WP.29/2013/34/Amend.1/Corr.1 *Remplacer* ECE/TRANS/WP.29/2012/AC.3/35 *par* ECE/TRANS/WP.29/AC.3/35
- 14.4 Remplacer ECE/TRANS/WP.29/2012/AC.3/34 par ECE/TRANS/WP.29/AC.3/34
- 10. La liste des documents informels figure à l'annexe II du présent rapport.

IV. Coordination et organisation des travaux (point 2 de l'ordre du jour)

A. Rapport de la session du Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2) (point 2.1 de l'ordre du jour)

- 11. La 112^e session du Comité de gestion s'est tenue le 24 juin 2013, sous la présidence de M. B. Gauvin (France). Y ont participé, conformément à l'article 29 du Règlement intérieur du WP.29 (TRANS/WP.29/690 et ECE/TRANS/WP.29/690/Amend.1 et Amend.2), les Présidents du WP.29 (France), du GRB (France), du GRE (Canada), du GRSP (États-Unis d'Amérique), du GRPE (Allemagne), du GRRF (Royaume-Uni), du GRSG (Italie) et des comités d'administration/exécutifs des trois accords administrés par le WP.29 (État-Unis d'Amérique, Fédération de Russie et France), les représentants des États-Unis d'Amérique, du Japon et de l'Union européenne, ainsi que les Vice-Présidents du WP.29 (Fédération de Russie), du GRSG (Hongrie) et du GRSP (République de Corée).
- 12. Le Comité de gestion a examiné l'ordre du jour provisoire de la 160^e session du Forum mondial et a recommandé les modifications mentionnées au paragraphe 9 ci-dessus. Il a aussi recommandé que le point 5.1 de l'ordre du jour soit examiné par le Forum mondial et que les autres points relatifs à l'Accord de 1998 soient examinés par le Comité exécutif de l'Accord de 1998 (AC.3). Il a également été recommandé que le Comité d'administration de l'Accord de 1997 (AC.4) ne tienne pas sa session. Le Comité de gestion WP.29/AC.2 a examiné l'ordre du jour provisoire de la 161^e session du Forum mondial, prévue à Genève du 12 au 15 novembre 2013.
- 13. Le Comité de gestion a réaffirmé à nouveau la recommandation faite aux dernières sessions tendant à ce que la candidature d'un représentant de la Fédération de Russie soit proposée pour assurer la vice-présidence du GRB (ECE/TRANS/WP.29/1099, par. 9). Il a aussi fait observer qu'il n'y avait pour l'heure aucun candidat à la présidence ou à la vice-présidence du GRE pour 2014 et que des efforts étaient en cours pour régler la question.
- 14. Le Comité de gestion a noté que la CEE avait approuvé la révision de la réforme de la CEE et a invité le secrétariat à faire rapport au Forum mondial au titre du point 2.4 (voir le paragraphe 25 ci-dessous).
- 15. Le Comité de gestion a examiné les directives et les procédures applicables aux organes de la CEE et a recommandé que leur examen approfondi soit poursuivi à sa session suivante en novembre 2013. Il a souligné la nécessité de disposer de présidents et vice-présidents très expérimentés pour exécuter correctement les tâches du WP.29 et de ses groupes de travail subsidiaires.
- 16. Le Comité de gestion a examiné un document du secrétariat sur les solutions qui pouvaient être adoptées pour les amendements à des Règlements ONU dans les cas où plusieurs séries d'amendements étaient simultanément en vigueur parce que des dispositions transitoires avaient été longuement appliquées. Il a été fait observer que plusieurs amendements similaires avaient été adoptés à de précédentes occasions (Règlements ONU nos 48 (juin 2012), 19, 48 et 94 (novembre 2011), 83 (novembre 2010) et 48 (mars 2010)). Le Comité a aussi noté que le Bureau des affaires juridiques avait demandé au secrétariat d'être suffisamment clair sur l'application des amendements aux diverses séries d'amendements et a demandé qu'un document soit établi pour chaque amendement. Le Comité de gestion a estimé qu'une position commune devait être adoptée dans tous les groupes de travail subsidiaires et a recommandé que l'examen de la question soit repris à sa session suivante.

- 17. Le Comité de gestion a noté que le GRSP prévoyait de soumettre un amendement au RTM ONU n° 9 (Sécurité des piétons) pour la phase 1 et d'en soumettre un autre pour la phase 2 à la même session du Comité exécutif de l'Accord de 1998 (AC.3). Le Comité de gestion a estimé qu'une telle procédure pouvait être suivie.
- 18. Le représentant de la Fédération de Russie a présenté un document (WP.29-160-39) contenant des données sur la libération de particules par des véhicules de transport par suite non seulement des émissions des moteurs, mais aussi de l'usure des pneumatiques et des plaquettes de frein. Le Comité de gestion a recommandé de renvoyer ce document au GRPE pour examen par son groupe de travail informel sur le programme relatif aux matières particulaires (PMP), ainsi qu'au GRB et au GRRF pour information, et a prié le secrétariat de prendre les mesures nécessaires.
- 19. Le Comité a continué d'examiner la question de savoir comment simplifier l'insertion de dispositions pour réviser ou étendre les homologations de type dans les Règlements ONU. Le WP.29/AC.2 a invité les présidents des groupes de travail subsidiaires à rechercher une solution commune. Les dits présidents ont donc suggéré d'insérer de nouvelles dispositions sur les révisions et les extensions dans la Résolution d'ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3) et d'inclure dans les Règlements ONU des renvois à la partie pertinente de la R.E.3.
- 20. Le Forum mondial a adopté le rapport du Comité de gestion sur sa 112^e session ainsi que ses recommandations.

B. Programme de travail, liste des documents et calendrier des sessions pour 2014 (point 2.2 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2013/1/Rev.1;

documents informels WP.29-160-01 et WP.29-160-02.

21. Le Forum mondial a pris note du programme de travail révisé et de la liste des documents (ECE/TRANS/WP.29/2013/1/Rev.1). Les représentants siégeant au WP.29 ont été invités à revoir le document et à communiquer au secrétariat toute modification jugée nécessaire. Le secrétariat a présenté la liste des groupes de travail informels du WP.29 et de ses groupes de travail subsidiaires (WP.29-160-01). Le WP.29 a décidé de retenir le 31 décembre 2015 comme date d'expiration du mandat des groupes pour lesquels aucune date concrète n'avait été fixée. Le secrétariat a présenté le projet de calendrier des sessions pour 2014 (WP.29-160-02). Le Forum mondial a approuvé la proposition de modification des dates de la session d'automne du GRSG (30 septembre-3 octobre 2014). Il a été fait observer que le calendrier proposé devait être confirmé par les services de conférence de l'ONUG.

C. Systèmes de transport intelligents (point 2.3 de l'ordre du jour)

Documents: Documents informels WP.29-157-06, WP.29-160-03, WP.29-160-10, WP.29-160-15, WP.29-160-23 et WP.29-160-24.

22. Le Forum mondial a pris note du projet final (WP.29-160-15) de principes de conception des systèmes actifs d'aide à la conduite (ADAS), qui prenait en compte les observations reçues par le GRE (WP.29-160-03), le GRSG (WP.29-160-10), le GRB et le GRSP (WP.29-160-23) et le GRRF (WP.29-160-24). Le Forum mondial a adopté le document WP.29-160-15 avec les modifications indiquées ci-après. Il a décidé de le transmettre au Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1). Il a aussi été convenu que le Forum mondial se prononcerait, à sa prochaine session, sur la façon dont les principes de conception adoptés seraient publiés, sous la forme d'une annexe à la R.E.3 et à la S.R.1 ou sous la forme d'un document final.

Dans l'ensemble du texte, remplacer «[dispositions/recommandations] minimales» par «principales recommandations».

- Le représentant de l'UIT a informé le WP.29 qu'un atelier conjoint UIT/CEE intitulé «Systèmes de transport intelligents pour les marchés émergents – moteurs d'une croissance sûre et durable» devait se tenir le mercredi 27 juin 2013 au siège de l'UIT à Genève. Il a souligné l'importance des systèmes de communication de véhicule à véhicule qui diminuaient considérablement le nombre des accidents de la route ainsi que des problèmes liés à l'inattention des conducteurs. Il a donc encouragé la coopération de tous ceux qui étaient concernés par les systèmes de transport intelligents, de l'UIT et de l'industrie automobile. Il a ajouté que l'utilisation de dispositifs mobiles par les conducteurs de véhicules en mouvement créait des risques d'accident; ces dispositifs mobiles étaient de plus en plus nombreux et dotés sans cesse de nouvelles capacités, ce qui augmentait les risques d'inattention des conducteurs. Il a déclaré que l'UIT souhaitait que les moyens suivants soient mis en œuvre pour remédier à cette inattention: i) promulgation dans diverses juridictions de lois interdisant certains usages des dispositifs mobiles par les conducteurs; ii) règlements adoptés par divers organismes chargés de la réglementation relative aux véhicules et aux mobiles imposant des prescriptions pour les véhicules neufs et les dispositifs mobiles neufs; et iii) mise en œuvre de moyens techniques permettant de veiller au respect des prescriptions légales et des règlements couvrant l'utilisation de dispositifs mobiles par les conducteurs lorsque leur véhicule est en mouvement. Il a dit souhaiter une coopération fructueuse avec le WP.29.
- 24. Le représentant des États-Unis a informé le Forum mondial que son pays avait mené de vastes recherches sur les systèmes de communication de véhicule à véhicule, et que cellesci seraient sans doute suivies d'initiatives en matière de réglementation. Il a présenté le document WP.29-160-34 sur les directives de la NHTSA concernant l'inattention des conducteurs, qui montre que son pays porte à cette question la plus grande attention. Il a conclu en remerciant l'UIT d'avoir fait connaître son point de vue et offert de coopérer. Toutefois, il a souligné qu'il appartenait aux responsables de la réglementation en matière de sécurité des véhicules de trouver des solutions faisant appel à des téléphones intelligents pour prévenir les accidents. Il a aussi rendu compte des activités de réglementation nationale qui pourraient être menées au sujet des systèmes automatiques de notification des accidents.

D. Suivi de la soixante-cinquième session du Comité des transports intérieurs (9-11 avril 2013) y compris l'examen de la réforme de la CEE (point 2.4 de l'ordre du jour)

Document: E/ECE/1468.

25. Le secrétariat a rendu compte de la session de la CEE (9-11 avril 2013). Le Forum mondial a noté avec satisfaction que la CEE avait décidé de renforcer la Division des transports en créant deux postes d'administrateurs (un au niveau P-2 et l'autre au niveau P-4) chargés essentiellement de travailler pour le secrétariat du WP.29. Le secrétariat a remercié les participants au Forum mondial pour leur appui. Le WP.29 a noté que le rapport de la CEE pourrait être consulté à l'adresse www.unece.org/commission/ 2013/65th_index.html.

E. Évaluation biennale pour 2012-2013 et programme de travail pour 2014-2015 et 2014-2018 (point 2.5 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/2012/9/Rev.1, ECE/TRANS/2012/10/Rev.1 ECE/TRANS/WP.29/2013/5 et ECE/TRANS/WP.29/2013/38.

26. Le Secrétaire a indiqué que le CTI avait approuvé les directives concernant l'évaluation biennale et le programme de travail (documents ECE/TRANS/2010/10/Rev.1 et ECE/TRANS/2012/9/Rev.1). Sur la base de ces documents, le Secrétaire avait établi

l'évaluation biennale et le programme de travail du Forum mondial (ECE/TRANS/WP.29/2013/5 et ECE/TRANS/WP.29/2013/38). Le Forum mondial a approuvé en général les propositions et a prié le secrétariat d'actualiser les deux documents en y ajoutant les décisions prises à la session en cours et les décisions attendues pour la session de novembre 2013. Le WP.29 a noté que l'évaluation biennale et le programme de travail devaient être transmis au Comité des transports intérieurs (CTI) pour approbation finale.

V. Examen des rapports des groupes de travail subsidiaires du WP.29 (point 3 de l'ordre du jour)

A. Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (cinquante-deuxième session, 11-14 décembre 2012) (point 3.1 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/GRSP/52 et Corr.1.

27. Le Forum mondial a rappelé le rapport oral du Président du GRSP présenté lors de sa 159^e session (ECE/TRANS/WP.29/1102, par. 23 à 27) et il a approuvé ce rapport.

B. Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) (soixante-cinquième session, 15-18 janvier 2013) (point 3.2 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/GRPE/65.

28. Le Forum mondial a rappelé le rapport oral du Président du GRPE présenté lors de sa 159^e session (ECE/TRANS/WP.29/1102, par. 28 à 34) et il a approuvé ce rapport.

C. Groupe de travail du bruit (GRB) (cinquante-septième session, 5-7 février 2013) (point 3.3 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/GRB/55.

29. Le Forum mondial a rappelé le rapport oral du Président du GRB présenté lors de sa 159^e session (ECE/TRANS/WP.29/1102, par. 35 à 37) et il a approuvé ce rapport.

D. Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) (soixante-quatorzième session, 19-22 février 2013) (point 3.4 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/GRRF/74.

30. Le Forum mondial a rappelé le rapport oral du Président du GRRF présenté lors de sa 159^e session (ECE/TRANS/WP.29/1102, par. 38 à 42) et il a approuvé ce rapport.

E. Faits marquants des dernières sessions (point 3.5 de l'ordre du jour)

1. Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) (soixante-neuvième session, 8-11 avril 2013) (point 3.5.1 de l'ordre du jour)

- 31. Au nom de M. Gorzkowski, Président du GRE, le représentant du Canada a rendu compte des résultats de la soixante-neuvième session du GRE (pour de plus amples renseignements, se reporter au rapport de la session (ECE/TRANS/WP.29/GRE/69)). Il a appelé l'attention sur l'examen en cours des nouveaux concepts de feux indicateurs de direction à surface apparente variable et sur la difficulté de préserver l'uniformité et une description claire des signaux lumineux.
- 32. Il a informé le WP.29 du rapport établi par le Secrétaire du WP.1 pour le GRE sur l'avancement des travaux du WP.1 qui concernaient la proposition du GRE (adoptée et soumise par le WP.29 au WP.1 plusieurs sessions auparavant) visant à modifier la Convention de Vienne de 1968. Le WP.1 avait terminé la première lecture de cette proposition et entamerait la deuxième lecture à sa soixante-sixième session, prévue en septembre 2013.
- 33. Le représentant du Canada a annoncé que le GRE avait décidé de constituer un groupe d'intérêts particulier chargé de simplifier les Règlements ONU relatifs à l'éclairage et à la signalisation lumineuse. La Commission européenne présiderait ce groupe et le GTB fournirait les services de secrétariat. Le WP.29 a approuvé cette proposition.
- 34. Le représentant du Canada a confirmé que le GRE avait pleinement approuvé la mise en place de la base de données électronique pour l'échange de documentation concernant les homologations de type (DETA), instrument qui devrait faciliter considérablement la simplification des dispositions relatives au marquage pour l'éclairage et la signalisation lumineuse.
- 35. Il a indiqué que le GRE avait proposé de constituer un groupe de travail informel pour modifier le Règlement n° 86 sur l'installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse sur les tracteurs agricoles afin d'améliorer leur visibilité sur la voie publique. Ce groupe serait présidé par l'Allemagne et les Pays-Bas. Le CEMA s'était proposé pour assurer les services de secrétariat. Le WP.29 a approuvé la constitution de ce groupe de travail informel.
- 36. Le représentant du Canada a annoncé au WP.29 que le GRE avait appuyé les propositions présentées par la Fédération de Russie pour modifier les Règles ONU nos 1 et 2. Il a déclaré que le GRE avait fait siennes les observations formulées par l'OICA sur les directives relatives aux systèmes actifs d'aide à la conduite (ADAS).
- 37. Enfin, il a annoncé que le Canada ne pourrait plus assurer la présidence du GRE et que celui-ci devrait donc désigner un président pour 2014. Le représentant de l'UE a remercié M. Gorzkowsky de son concours précieux et de l'efficacité avec laquelle il avait mené ces dernières années, en tant que Président du GRE, les travaux visant à améliorer et simplifier les Règlements sur l'éclairage et la signalisation lumineuse.

2. Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) (104^e session, 15-19 avril 2013) (point 3.5.2 de l'ordre du jour)

- 38. Le Président du GRSG, M. Erario, a rendu compte des résultats de la 104^e session du GRSG (pour de plus amples renseignements, se reporter au rapport de la session (ECE/TRANS/WP.29/GRSG/83)).
- 39. Il a ajouté que plusieurs amendements aux Règlements n^{os} 67, 107 et 110 avaient été adoptés et seraient présentés au WP.29 et à l'AC.1 pour examen à leurs sessions de novembre 2013. Il a souligné en particulier l'importance de l'amendement au Règlement n^o 110 qui autoriserait l'homologation de véhicules ayant un moteur alimenté au gaz naturel liquéfié (GNL).

- 40. Il a aussi informé le WP.29 des activités entreprises par le groupe de travail informel sur le vitrage en plastique et demandé la prorogation du mandat du groupe jusqu'en octobre 2014.
- 41. Le WP.29 a pris note du rapport de M. Erario et a accordé cette prorogation.

3. Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (cinquante-troisième session, 13-17 mai 2013) (point 3.5.3 de l'ordre du jour)

- 42. Au nom de M^{me} Versailles, Présidente du GRSP, le représentant des États-Unis d'Amérique a informé le WP.29 des résultats obtenus par le GRSP au cours de sa cinquante-troisième session (pour de plus amples renseignements, se reporter au rapport de la session (ECE/TRANS/WP.29/GRSP/53)).
- 43. Il a indiqué au WP.29 que le GRSP prévoyait de recommander que l'amendement 2 (Phase 2) du RTM sur la sécurité des piétons, visant à inclure le FlexPli et la définition du point d'impact de la tête d'essai dans l'essai au titre du RTM n° 9. Ces dispositions seraient incorporées également dans le Règlement n° 127. Il a aussi annoncé la présentation d'un amendement 1 (Phase 1) au RTM sur la sécurité des piétons avec une définition mise à jour du point d'impact de la tête d'essai.
- 44. Il a informé le Forum mondial que le GRSP avait recommandé à l'AC.3, pour examen et vote à sa session de novembre 2013, une proposition et un rapport final sur l'élaboration d'un RTM relatif aux chocs latéraux contre un poteau. Il a toutefois ajouté qu'une proposition parallèle pour l'additif 2 à la Résolution mutuelle n° 1 (R.M.1), avec des plans et des spécifications du mannequin pour essais de choc latéral (World Side Impact Dummy) homme du 50° centile, serait présentée ultérieurement au GRSP et au WP.29 pour adoption. Enfin, il a déclaré que le GRSP avait accepté, à titre provisoire, d'ajouter à ces spécifications un renvoi au site Web pertinent de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Il a donc demandé les conseils du WP.29 et de l'AC.3 sur ce sujet et souhaitait trouver une solution pour l'emplacement des spécifications concernant les mannequins jusqu'à ce que l'additif à la R.M.1 puisse être approuvé (voir le paragraphe 116 ci-après).

4. Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) (soixante-sixième session, 4-7 juin 2013) (point 3.5.4 de l'ordre du jour)

- 45. Le Président du GRPE a fait part des résultats obtenus par le Groupe pendant sa soixante-sixième session (pour de plus amples renseignements, se reporter au rapport de la session (ECE/TRANS/WP.29/GRPE/66)).
- 46. Il a rappelé au Forum mondial la session extraordinaire du GRPE qui s'est tenue en novembre 2013 pour finaliser les travaux concernant le RTM sur la procédure d'essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et les véhicules utilitaires légers (WLTP).
- 47. Il a informé le WP.29 que le mandat, les délais et le Règlement intérieur des groupes de travail informels sur le Programme de mesure des particules (PMP) et sur les prescriptions en matière de bilan environnemental et de propulsion (EPPR) applicable aux véhicules de la catégorie L avaient été approuvés par le GRPE et annexés à son rapport.
- 48. Il a ajouté que le GRPE avait décidé d'élaborer un nouveau règlement pour l'adaptation des véhicules utilitaires lourds bicarburant plutôt que de modifier le Règlement n° 115.
- 49. Il a demandé au WP.29 d'approuver la prorogation du mandat du groupe de travail informel sur les définitions des systèmes de propulsion des véhicules (VPSD) jusqu'en juin 2014. Le WP.29 y a consenti.

- 50. Il a annoncé que la République de Corée avait l'intention de proposer l'élaboration d'un nouveau RTM sur la qualité de l'air intérieur des véhicules (VIAQ) pour examen par le WP.29 et l'AC.3 (voir le paragraphe 130 ci-dessous).
- 51. Le WP.29 a pris note de ce que M. C. Albus (Allemagne) avait été réélu Président du GRPE pour les sessions de 2014 et que M. S. Marathe, désigné par le Gouvernement indien, avait été réélu Vice-Président.
- 52. Le représentant de la Fédération de Russie a souligné l'importance de la pollution atmosphérique provoquée dans les zones urbaines par l'émission de particules liée à l'usure des pneumatiques et des freins. Le WP.29 a approuvé la recommandation du WP.29/AC.2 (voir le paragraphe 18 ci-dessus).

VI. Accord de 1958 (point 4 de l'ordre du jour)

A. État de l'Accord et des Règlements y annexés (point 4.1 de l'ordre du jour)

53. Le Forum mondial a noté que l'état actualisé de l'Accord de 1958 et la liste des modifications apportées au document ECE/TRANS/WP.29/343/Rev.21 pouvaient être consultés sur le site Web du WP.29 à l'adresse suivante: www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/wp29fdocstts.html. Le secrétariat a informé le Forum mondial qu'une version informelle actualisée du document sur l'état de l'Accord serait disponible dès que le Bureau des affaires juridiques aurait publié les notifications dépositaires concernant l'entrée en vigueur des nouveaux Règlements et des amendements aux Règlements existants adoptés à la session de novembre 2012.

B. Orientations demandées par les groupes de travail à propos de questions relatives aux Règlements annexés à l'Accord de 1958 (point 4.2 de l'ordre du jour)

Reproduction de normes privées et renvois à celles-ci dans les Règlements, les Règlements techniques mondiaux et les Règles de l'ONU (point 4.2.1 de l'ordre du jour)

- 54. Le représentant du Royaume-Uni a rappelé au Forum mondial que le GRRF avait demandé des orientations à propos du renvoi à des normes privées dans les Règlements, les Règlements techniques mondiaux et les Règles de l'ONU. Il a ajouté que l'impossibilité d'accéder aux anciennes versions et aux projets de versions de ces normes privées ainsi que l'impossibilité d'accéder sans frais aux normes privées faisant l'objet d'un renvoi dans les textes de l'ONU affecteraient la transparence des Règlements. Il a encouragé le dialogue avec les principales organisations internationales de normalisation pour traiter ces questions. Le WP.29 a dit qu'il partageait ces préoccupations.
- 55. Le Président du WP.29 a demandé aux organisations concernées d'examiner la question. Il a suggéré que le Président du Comité technique 22 de l'ISO (ISO/TC 22) soit partie prenante au processus. Le WP.29 a décidé de poursuivre l'examen de cette question à sa session de novembre 2013.

C. Mise au point d'une homologation de type international de l'ensemble du véhicule (IWVTA) (point 4.3 de l'ordre du jour)

Documents: Documents informels WP.29-160-27 et WP.29-160-33.

- 56. Le représentant de la France, présidant le groupe de travail informel sur l'IWVTA, a rendu compte des résultats des réunions tenues à Paris avant la session du WP.29. Au nom du Président du sous-groupe IWVTA sur l'Accord de 1958, le représentant de l'UE a présenté l'état de la révision de l'Accord de 1958 révisé (WP.29-160-27). Il a indiqué que la partie principale de l'Accord ne serait pas modifiée et il a fait ressortir les nouveaux éléments de la révision. Il a annoncé que le groupe informel avait l'intention d'achever, à sa prochaine session en septembre 2013, le projet de Révision 3 de l'Accord pour examen par le WP.29 à la session de novembre 2013. Le WP.29 a noté qu'il serait proposé de ne pas modifier le texte actuel de l'Accord sur l'autocertification. Le représentant de la Fédération de Russie s'est déclaré préoccupé par la nouvelle garantie du fait de l'absence de critères objectifs.
- 57. Le Forum a noté que certaines questions devaient encore être réglées par le groupe de travail informel sur l'IWVTA: i) niveau d'ambition en ce qui concerne les amendements à l'Accord qui portent sur le fond ou qui sont de pure forme; et ii) le statut juridique du «modèle fictif» précisant les dispositions administratives et procédurales applicables à tous les Règlements ONU annexés à l'Accord de 1958.
- 58. Le WP.29 a invité instamment le sous-groupe de l'IWVTA sur l'Accord de 1958 de régler les questions en suspens et a décidé de tenir un débat approfondi sur ce sujet à la session de novembre 2013. À cet égard, le Président a invité toutes les délégations intéressées des Parties contractantes à l'Accord à participer à la prochaine réunion du sous-groupe en septembre 2013.
- Le représentant du Japon, présidant le sous-groupe de l'IWVTA sur l'élaboration du Règlement ONU nº 0, a rendu compte de l'avancement des travaux du sous-groupe. Il a souligné que le sous-groupe avait notamment examiné trois questions très importantes: obligation pour les Parties contractantes appliquant le Règlement ONU n° 0 d'appliquer tous les Règlements ONU énumérés dans ledit Règlement; droit pour les Parties contractantes de délivrer des homologations de type international de l'ensemble du véhicule si ces Parties contractantes n'appliquent pas tous les Règlements ONU énumérés dans le Règlement ONU n° 0; et le traitement des prescriptions facultatives dans les Règlements ONU énumérés dans le Règlement ONU nº 0 dans le cadre de l'IWVTA. Il a demandé l'avis du WP.29 sur les principes de reconnaissance mutuelle des IWVTA accordées par les Parties contractantes appliquant le futur Règlement ONU n° 0, même si elles n'appliquent pas tous les Règlements ONU énumérés dans le Règlement ONU nº 0. Enfin, il a annoncé que le sous-groupe avait l'intention de reprendre ses travaux, à sa prochaine réunion en septembre 2013, afin de régler les trois questions à sa session de façon à arrêter une première proposition sur le Règlement ONU n° 0 en vue de son examen par le WP.29 à sa session de novembre 2013, et a encouragé toutes les Parties contractantes, existantes ou potentielles, à contribuer et participer à la prochaine réunion du sous-groupe.
- 60. À la suite d'observations complémentaires, il a été décidé qu'un débat approfondi serait organisé à la prochaine session du Forum mondial et les délégations ont été invitées à examiner la question pour se préparer à présenter leurs vues sur ce thème important.
- 61. Le Forum mondial a reconnu les progrès réalisés par le groupe de l'IWVTA et par ses sous-groupes. Le secrétariat a été invité à continuer de clarifier les principes susmentionnés de droits et d'obligations des Parties contractantes appliquant le futur Règlement ONU n° 0.

D. Examen d'amendements à l'Accord de 1958 (point 4.4 de l'ordre du jour)

62. Le WP.29 a noté que cette question avait été examinée au titre du point 4.3 de l'ordre du jour.

E. Établissement d'une base de données électronique pour l'échange de renseignements sur les homologations de type (DETA) (point 4.5 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2013/65 et Corr.1.

63. Le Président du groupe informel chargé de la base de données DETA a présenté un rapport intérimaire (ECE/TRANS/WP.29/2013/65) et rappelé que son groupe avait terminé la première étape. Le WP.29 a convenu de la nécessité d'établir la base de données en suivant les principes du document susmentionné, à l'exclusion de ceux relatifs à l'identifiant unique et de toutes les questions concernant l'IWVTA et le Règlement n° 0 qui seront quant à elles examinées par le groupe informel sur l'IWVTA. Le secrétariat a indiqué que la décision finale quant à l'hébergement du serveur DETA était encore à l'étude à la CEE.

F. Examen de projets d'amendements à des Règlements existants, proposés par le GRSP (point 4.6 de l'ordre du jour)

64. Le Forum mondial a examiné les projets d'amendements présentés au titre des points 4.6.1 à 4.6.6 et recommandé qu'ils soient soumis à l'AC.1 pour mise aux voix.

G. Examen de projets d'amendements à des Règlements existants, proposés par le GRPE (point 4.7 de l'ordre du jour)

65. Le Forum mondial a examiné le projet d'amendement présenté au titre du point 4.7.1 et recommandé qu'il soit soumis à l'AC.1 pour mise aux voix.

H. Examen de projets d'amendements à des Règlements existants, proposés par le GRB (point 4.8 de l'ordre du jour)

- 66. Le Forum mondial a examiné le projet d'amendements présentés au titre du point 4.8.1 et recommandé qu'il soit soumis à l'AC.1 pour mise aux voix, une fois apportées les corrections mentionnées au paragraphe 67 ci-après.
- 67. Point 4.8.1 de l'ordre du jour, Règlement ONU n° 117, document ECE/TRANS/WP.29/2013/55, ajouter à la fin:

Annexe 4, dans le titre, insérer un appel de note de bas de page 1 et la note correspondante, libellée comme suit:

«¹ Les caractéristiques du terrain d'essai reprises dans la présente annexe sont valables jusqu'au terme de la période indiquée au paragraphe 12.9.».

I. Examen de projets d'amendements à des Règlements existants, proposés par le GRRF (point 4.9 de l'ordre du jour)

68. Le Forum mondial a examiné les projets d'amendements présentés au titre des points 4.9.1 à 4.9.3 et 4.9.5 de l'ordre du jour et recommandé qu'ils soient soumis à l'AC.1 pour mise aux voix. La proposition présentée au titre du point 4.9.4 de l'ordre du jour devrait être examinée à la session de novembre 2013.

J. Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants, proposés par le GRSG (point 4.10 de l'ordre du jour)

69. Le Forum mondial a examiné le projet de rectificatif présenté au titre du point 4.10.1 et recommandé qu'il soit soumis à l'AC.1 pour mise aux voix.

K. Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants, proposés par le GRRF (point 4.11 de l'ordre du jour)

70. Le Forum mondial a examiné les projets de rectificatifs présentés au titre des points 4.11.1 et 4.11.2 de l'ordre du jour et recommandé qu'ils soient soumis à l'AC.1 pour mise aux voix.

L. Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants, proposés par le secrétariat (point 4.12 de l'ordre du jour)

71. Le Forum mondial a examiné le projet de rectificatif présenté au titre du point 4.12.1 de l'ordre du jour et recommandé qu'il soit soumis à l'AC.1 pour mise aux voix.

M. Examen de projets de Règlements (point 4.13 de l'ordre du jour)

72. Le Forum mondial a décidé que le projet de Règlement sur la recyclabilité présenté au titre du point 4.13.1 de l'ordre du jour serait de nouveau examiné à sa session de novembre 2013 en vue d'une éventuelle adoption. Il a été noté que les amendements au projet de règlement figurant dans le document informel GRPE-66-41 devaient être examinés par les Parties contractantes. Le représentant de l'Union européenne a confirmé que le projet de proposition (ECE/TRANS/WP.29/2013/50), tel que modifié par le document GRPE-66-41, était aussi acceptable pour l'UE. Le secrétariat a été invité à fusionner les deux documents pour examen et mise aux voix à la session de novembre 2013.

N. Examen de propositions en suspens d'amendements à des Règlements existants, soumises par les groupes de travail subsidiaires du WP.29 (point 4.14 de l'ordre du jour)

73. Le Forum mondial a examiné les propositions en suspens d'amendements à des Règlements existants présentées au titre des points 4.14.1 à 4.14.3 de l'ordre du jour et décidé de les maintenir à l'ordre du jour de sa session de novembre 2013.

O. Proposition visant à élaborer un nouveau Règlement ONU sur les dispositifs d'appel d'urgence (point 4.15 de l'ordre du jour)

- 74. Le représentant de la Fédération de Russie a présenté un exposé (WP.29-160-35) pour justifier la proposition de nouveau Règlement ONU sur les dispositifs d'appel d'urgence (ECE/TRANS/WP.29/2013/67). Le représentant de l'UE a indiqué au WP.29 que la Commission européenne avait soumis une proposition d'élaboration de règlement sur cette question. Il a accueilli avec satisfaction l'idée d'élaborer un règlement international dans ce domaine. Il a suggéré que le GRSG soit chargé de la mise au point d'un règlement de cette nature, qui serait annexé à l'Accord de 1958, et a préconisé la création d'un groupe de travail informel. Le représentant du Royaume-Uni a dit qu'il était prêt à appuyer cette initiative, mais que les dispositions de ce règlement devaient être technologiquement neutres pour permettre les innovations. Le Japon a indiqué que son pays était dans une phase de recherche dans ce domaine, mais il a appuyé les observations du Royaume-Uni et ajouté que les solutions devaient être applicables à l'échelle mondiale.
- 75. Le représentant de l'OICA a fait observer que divers pays et régions avaient déjà manifesté leur intérêt pour les dispositifs d'appel d'urgence. Par conséquent, cette organisation était favorable de manière générale à toute initiative tendant à harmoniser les dispositions dans le cadre de l'Accord de 1958, y compris l'analyse détaillée par un groupe d'experts de la portée qu'il convenait de donner à un tel règlement et des exigences techniques auxquelles il devait répondre, puisqu'il fallait aussi mettre au point un certain nombre de spécifications techniques et de procédures d'essai. Il a ajouté que l'OICA était prête à contribuer activement à l'élaboration du Règlement ONU tel que proposé par la Fédération de Russie. Il a mis l'accent sur la nécessité de consulter d'autres parties prenantes car les véhicules à moteur n'étaient pas les seuls en cause. Enfin, il a invité les Parties contractantes à passer en revue et à adapter éventuellement leurs projets de réglementation afin d'éviter l'introduction de spécifications non harmonisées et a souligné qu'il était urgent de mettre la dernière main au Règlement ONU.
- 76. Le WP.29 a considéré que le GRSG devrait mettre au point le nouveau Règlement ONU et, eu égard aux contraintes de temps, autoriser un IWG à entreprendre des travaux sur la question sous la présidence de la Fédération de Russie, représentée par M. Denis Zagarin (courriel: Zagarin@autorc.ru). Le WP.29 a invité tous les experts intéressés à indiquer à M. Kaganov (chef adjoint de département au Ministère de l'industrie et de commerce de la Fédération de Russie) s'ils étaient intéressés par une participation à l'IWG et s'ils avaient l'intention d'en faire partie, ainsi qu'à lui fournir au plus tôt des informations détaillées à ce sujet.

P. Examen de projets d'amendements à des Règlements existants, proposés par le GRE (point 4.16 de l'ordre du jour)

77. Le Forum mondial a considéré que la proposition de complément 3 à la série 06 d'amendements au Règlement n° 48 (WP.29-160-21) devrait être examinée à sa session de novembre 2013 et a prié le secrétariat de la distribuer sous une cote officielle.

VII. Accord de 1998 (point 5 de l'ordre du jour)

État de l'Accord, y compris l'application du paragraphe 7.1 de l'Accord (point 5.1 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.7; document informel WP.29-160-04.

78. Le Forum mondial a pris note du document de synthèse sur l'état de l'Accord (ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.7) ainsi que sur l'état des priorités de l'Accord et sur les points sur lesquels les échanges de vues devraient se poursuivre (WP.29-160-04). Le secrétariat a encouragé les Parties contractantes à envoyer, en temps voulu, leur rapport de situation et leur rapport final sur l'état d'avancement de la transposition des RTM en droit interne. Le Forum mondial a noté que le suivi de la mise en œuvre de l'Accord de 1998 serait examiné au titre du point 20 de l'ordre du jour (voir les paragraphes 96 et 97 ci-dessous).

79. Le Forum mondial a décidé que les points 5.2 à 5.5 de l'ordre du jour devraient être examinés par le Comité exécutif (AC.3).

VIII. Échange de vues sur les procédures législatives nationales ou régionales et sur la transposition des Règlements et des RTM adoptés dans la législation nationale ou régionale (point 6 de l'ordre du jour)

80. Aucune information nouvelle n'a été communiquée au titre de ce point de l'ordre du jour.

IX. Accord de 1997 (Contrôles techniques périodiques) (point 7 de l'ordre du jour)

A. État de l'Accord (point 7.1 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/1074/Rev.4/Amend.1.

81. Le Forum mondial a pris note du document mis à jour sur l'état de l'Accord (ECE/TRANS/WP.29/1074/Rev.4/Amend.1), y compris l'état des Règles annexées à l'Accord et la liste des Parties contractantes à l'Accord et de leurs services administratifs. Le WP.29 a constaté que les notifications concernant les administrations et les services techniques n'avaient pas été communiquées par toutes les Parties contractantes à l'Accord. Les Parties contractantes concernées ont été invitées à envoyer ces notifications au secrétariat le plus rapidement possible.

B. Actualisation des Règles nos 1 et 2 (point 7.2 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2013/32, ECE/TRANS/WP.29/2013/64; documents informels WP.29-160-11 et WP.29-160-12.

82. Le représentant de l'Italie, Président du GRSG, a informé le Forum mondial que son groupe avait approuvé deux rectificatifs aux projets d'amendements des Règles n° 1 et 2, à savoir le WP.29-160-11, pour le document ECE/TRANS/WP.29/2013/64 (Règle n° 1 – Protection de l'environnement) et WP.29-160-12, pour le document ECE/TRANS/WP.29/2013/32 (Règle n° 2 – Aptitude à la circulation). Le représentant du Royaume-Uni,

Président du GRRF, a rappelé que son groupe avait recommandé de repousser l'adoption de l'amendement à la Règle n° 2 jusqu'à la révision finale de la directive correspondante de l'UE (Directive 2010/48/UE) afin de les harmoniser parfaitement. Le représentant de la Fédération de Russie a noté que d'autres GR avaient approuvé, en principe, les deux propositions. Il s'est proposé pour les mettre à jour, en coopération avec le CITA et d'autres Parties contractantes, en y intégrant les observations reçues.

X. Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour)

A. Systèmes de rappel utilisés par diverses Parties contractantes aux Accords (point 8.1 de l'ordre du jour)

83. Aucune information nouvelle n'a été communiquée sur cette question au cours de la session.

B. Contribution technique du GRPE sur les émissions d'échappement des moteurs diesel (point 8.2 de l'ordre du jour)

Document: Document informel WP.29-160-19-Rev.1.

84. Se fondant sur le document WP.29-160-19-Rev.1, le secrétariat a communiqué au Forum mondial des informations sur les émissions de polluants atmosphériques provenant des véhicules et moteurs, en se concentrant sur les émissions d'échappement des moteurs diesel et en présentant une vue d'ensemble des activités entreprises par le WP.29 dans ce domaine. Comme suite à une recommandation formulée par le WP.29 en novembre 2012, le GRPE avait examiné des versions antérieures de ce document en janvier et juin 2013. Le secrétariat a expliqué que le document WP.29-160-19-Rev.1 prenait en compte les observations complémentaires reçues après la session de juin 2013 du GRPE. Le Président du GRPE s'est déclaré favorable au contenu du document. Le Forum mondial a approuvé le document WP.29-160-19-Rev.1 et a décidé qu'il devrait être intégré dans la contribution de la Division des transports à la position de la CEE sur les émissions d'échappement des moteurs diesel.

C. Cohérence entre les dispositions de la Convention de Vienne de 1968 et les dispositions des Règlements concernant les véhicules et des Règlements techniques mondiaux découlant des Accords de 1958 et de 1998 (point 8.3 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.1/2012/8; ECE/TRANS/WP.1/2011/4/Rev.1; documents informels WP.29-160-16, WP.29-160-31 et WP.29-160-32.

85. Le secrétaire du Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) a signalé au Forum mondial que son groupe continuait d'examiner les propositions du WP.29 tendant à modifier la Convention de Vienne de 1968 sur la circulation routière en vue d'aligner les dispositions qu'elle contient sur celles des règlements concernant les véhicules élaborés dans le cadre des Accords de 1958 et 1998. Se référant à l'annexe V de la Convention, il a ajouté que le WP.1 examinerait une version mise à jour du document ECE/TRANS/WP.1/2011/4/Rev.1 à sa session de septembre 2013. Il était prévu que le WP.1 poursuive l'examen de la disposition précisant que «tout conducteur doit constamment avoir le contrôle de son véhicule» ainsi que de la définition du «système actif d'aide à la conduite» sur la base du document ECE/TRANS/WP.1/2012/8 et des documents présentés par l'Allemagne (WP.29-160-31) ainsi que par la Belgique, les États-Unis,

la France, l'Italie et la Suède (WP.29-160-32). Ce dernier document faisait état des résultats des débats du groupe d'experts informel du WP.1. Le représentant de l'OICA a présenté une proposition (WP.29-160-16) sur la question de la maîtrise par le conducteur de son véhicule, qui concordait en principe avec la teneur du document WP.29-160-31. Par conséquent, le Forum mondial a invité les représentants de l'Allemagne et de l'OICA à présenter une proposition commune pour examen à la session de septembre 2013 du WP.1.

D. Échange d'informations sur la mise en œuvre en ce qui concerne les défauts et l'inexécution des obligations (point 8.4 de l'ordre du jour)

Document: Document informel WP.29-160-28.

86. Le WP.29 a pris note de l'ordre du jour de la réunion de l'IWG (WP.29-160-28) qui devait avoir lieu dans l'après-midi du 27 juin 2013.

E. Auto-évaluation des activités du Forum mondial au cours de la période du 1^{er} janvier 2012 au 30 juin 2013 (point 8.5 de l'ordre du jour)

Documents: Documents informels WP.29-160-06 et WP.29-160-07.

87. Le secrétariat a présenté le mandat (WP.29-160-06) et le projet d'auto-évaluation des activités menées au service du Forum mondial par la section des Règlements concernant les véhicules et les innovations dans le domaine des transports de la Division des transports de la CEE, au cours de la période du 1^{er} janvier 2012 au 30 juin 2013 (WP.29-160-07). Le WP.29 a félicité le secrétariat de cette auto-évaluation détaillée et l'a approuvée. Le Forum mondial a prié le secrétariat d'annexer le document d'auto-évaluation adopté au rapport de session sous la forme d'un additif.

F. Rapport de la vingt-troisième Conférence sur l'amélioration de la sécurité des véhicules (Conférence ESV) (point 8.6 de l'ordre du jour)

Document: Document informel WP.29-160-25.

88. Le représentant de la République de Corée a rendu compte des résultats de la vingt-troisième Conférence sur l'amélioration de la sécurité des véhicules (ESV) qui s'est tenue à Séoul du 27 au 30 mai 2013. La Conférence portait sur la collaboration dans le domaine de la recherche afin d'améliorer la sécurité de tous les usagers. Des détails sont donnés sur les résultats de la Conférence dans le document WP.29-160-25. Le représentant a signalé au WP.29 que la prochaine Conférence serait accueillie par la Suède du 8 au 11 juin 2015 à Göteborg. Le Président a proposé de faire appel au concours des représentants du WP.29 pour préparer cette Conférence.

G. Proposition d'amendement 4 à la Résolution d'ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3) (point 8.7 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2013/52; ECE/TRANS/WP.29/78/Rev.2/Amend.3.

89. Le WP.29 a examiné et adopté la proposition d'amendement 4 à la R.E.3 (ECE/TRANS/WP.29/2013/52) soumise par le GRPE et a prié le secrétariat de bien vouloir la publier. Le WP.29 a pris note du document ECE/TRANS/WP.29/78/Rev.2/Amend.3 qui actualise la liste des Parties contractantes à l'Accord de 1958 ainsi que les cotes E correspondantes.

H. Réunion du groupe de travail informel sur les prescriptions d'épreuves de l'ONU concernant les batteries au lithium (point 8.8 de l'ordre du jour)

90. Les représentants intéressés du WP.29 ont été conviés à participer à la réunion du groupe de travail informel sur les prescriptions d'épreuves de l'ONU concernant les batteries au lithium, qui devait se tenir à Washington du 2 au 4 octobre 2013. Des informations complémentaires relatives à la réunion sont disponibles sur le site Internet de la CEE sur les marchandises dangereuses à l'adresse: www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/doc/2013/dgac10c3/UN-SCETDG-43-INF41.pdf. Il a été signalé aux représentants du WP.29 qu'ils devaient contacter le chef de la délégation de leur pays au sein du Sous-Comité du Conseil économique et social avant de s'inscrire à la réunion. La liste des participants à la session du Comité du Conseil économique et social, où étaient indiqués les chefs de délégation, pouvait être obtenue sur simple demande auprès du secrétariat de la Section du transport des marchandises dangereuses et des cargaisons spéciales via l'adresse: www.unece.org/trans/danger/who.html. Le secrétariat a été prié de transmettre ces informations aux experts du GRSP.

XI. Adoption du rapport (point 9 de l'ordre du jour)

91. Le Forum mondial a adopté le rapport et ses annexes sur la base d'un projet de document élaboré par le secrétariat.

B. Comité d'administration de l'Accord de 1958

XII. Constitution du Comité AC.1 et élection du Bureau pour 2013 (point 10 de l'ordre du jour)

- 92. Sur les 51 Parties contractantes à l'Accord, 38 étaient représentées; elles ont déclaré constituer le Comité AC.1 pour sa cinquante-quatrième session tenue le 26 juin 2013.
- 93. L'AC.1 a invité M. B. Gauvin, Président du WP.29, à présider la session.

XIII. Propositions d'amendements et de rectificatifs à des Règlements existants – Vote par l'AC.1 (point 11 de l'ordre du jour)

94. Le résultat du vote sur les documents présentés est résumé dans le tableau ci-après:

Amendements à des Règlements ONU existants

Règlement n°	Sujet du Règlement		contractantes	Document; ECE/TRANS/WP.29/	Résultat du vote: vour/contre/abstentions	Statut du document	Remarque
Règle			Présentes et votantes	Doct ECE/TRAN	Résulta pour/contr	Statut du	Rem
13	Freinage des véhicules lourds	44	35	2013/56	35/0/0	Complément 10 à la série 11	*/
13-Н	Freins des véhicules des catégories M ₁ et N ₁	46	35	2013/57	35/0/0	Complément 15	*/
16	Ceintures de sécurité	43	34	2013/43	34/0/0	Complément 4 à la série 06	*/
29	Cabines de véhicules utilitaires	24	16	2013/44	16/0/0	Complément 2 à la série 02	
29	Cabines de véhicules utilitaires	24	16	2013/45	16/0/0	Complément 1 à la série 03	
44	Dispositifs de retenue pour enfants	38	32	2013/46	32/0/0	Complément 7 à la série 04	*
79	Équipement de direction des véhicules	39	33	2013/58	33/0/0	Complément 4 à la série 01	*
94	Protection contre le choc avant	38	32	2013/47	32/0/0	Complément 4 à la série 02	*
95	Protection contre le choc latéral	37	32	2013/48	32/0/0	Complément 3 à la série 03	*/
96	Émissions des moteurs diesel (tracteurs agricoles et engins mobiles non routiers)	37	32	2013/51	32/0/0	Série 04	*/
117	Pneumatiques – Résistance au roulement, bruit de roulement et adhérence sur sol mouillé	46	34	2013/55, tel que modifié par le paragraphe 67	34/0/0	Complément 4 à la série 02	*/
[130]	Systèmes avancés de freinage d'urgence (AEBS)	50	38	2013/60	38/0/0	Complément1 à la série 01	*/

Rectificatifs à des Règlements de l'ONU existants

Règlement n°	Sujet du Règlement	Appliquant le Règlement Parties	сои	Document; ECE/TRANS/WP.29/	Résultat du vote: pour/contre/abstentions	Statut du document	Remarque
13	Freinage des véhicules lourds	44	35	2013/61	35/0/0	Corr.4 à la série 11	*/
13-Н	Freins des véhicules des catégories M1 et N1	46	35	2013/62	35/0/0	Corr.3 au Rev.2	*/
16	Ceintures de sécurité	43	34	2013/49	34/0/0	Corr.1 au Rev.7	*/
53	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse sur les véhicules de la catégorie L3	41	33	2013/18	33/0/0	Corr.1 au Complément 13 à la série 01	*/

^{*/} Le représentant de l'UE votant pour les 27 États membres.

C. Comité exécutif de l'Accord de 1998 (AC.3)

XIV. Constitution du Comité AC.3 (point 12 de l'ordre du jour)

95. La trente-huitième session du Comité exécutif (AC.3) s'est tenue le 27 juin 2013 en présence des représentants de 12 des 33 Parties contractantes à l'Accord.

XV. Suivi de la mise en œuvre de l'Accord de 1998: Rapports des Parties contractantes sur la transposition des Règlements techniques mondiaux de l'ONU et de leurs amendements dans la législation nationale ou régionale (point 13 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.7; documents informels WP.29-159-07, WP.29-159-08; WP.29-160-26, WP.29-160-29 et WP.29-160-30.

96. L'AC.3 a pris note des informations sur l'état, au 13 juin 2013, de l'Accord de 1998 (ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.7). Il a été fait observer que les documents WP.29-160-29 et WP.29-160-30 actualisaient respectivement les informations des États-Unis et celles de la République de Corée. Il a été rappelé aux représentants des Parties contractantes qu'ils étaient tenus d'envoyer au secrétariat les rapports obligatoires sur le processus de transposition, par l'intermédiaire de leurs missions permanentes à Genève, au moyen du système électronique «1998 AGREEMENT-MISSIONS List» pour assurer l'actualisation du document sur l'état de l'Accord qui est l'outil de surveillance de cet instrument. Une assistance peut être obtenue du secrétariat (M. F. Guichard). Il a été indiqué que les documents WP.29-159-07 et WP.29-159-08 pouvaient servir d'exemples de moyens simplifiés de notifier les informations sur la transposition des RTM ONU dans la législation nationale des Parties.

97. Le représentant de l'UE a donné un exemple de la façon dont les nouveaux RTM ONU sur les véhicules à hydrogène et à pile à combustible, une fois adoptés, seraient transposés dans la législation de l'UE (WP.29-160-26): par le biais d'un nouveau Règlement ONU annexé à l'Accord de 1958 et d'amendements aux Règlements ONU n^{os} 12, 94 et 95. Il prévoyait de conclure ce processus au plus tôt à la session de juin 2014 du WP.29. Il a annoncé que l'annexe 4 de la Directive-cadre 2007/47/CE serait modifiée en conséquence.

XVI. Examen et vote par l'AC.3 concernant des projets de Règlements techniques mondiaux ou des projets d'amendements à des Règlements techniques mondiaux existants (point 14 de l'ordre du jour)

A. Proposition de Règlement technique mondial sur les véhicules à hydrogène et à pile à combustible (point 14.1 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2013/41, ECE/TRANS/WP.29/2013/42; ECE/TRANS/WP.29/AC.3/17 et ECE/TRANS/WP.29/2011/147.

98. Les Parties contractantes présentes et votantes ci-après ont décidé par consensus, le 27 juin 2013, d'inscrire dans le Registre mondial ONU le projet de Règlement technique mondial ONU (RTM ONU) (ECE/TRANS/WP.29/2013/41) qui leur avait été soumis pour examen et mise aux voix: Afrique du Sud, Australie, Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Japon, Norvège, République de Corée, Turquie et Union européenne (votant pour les États suivants: Allemagne, Chypre, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Italie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie et Suède).

99. Le rapport technique (ECE/TRANS/WP.29/2013/42) et la proposition d'élaboration du RTM ONU adoptée (ECE/TRANS/WP.29/AC.3/17) figureront dans un appendice au RTM ONU qui sera établi.

B. Proposition de règlement technique mondial sur les pneumatiques (point 14.2 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2013/63; ECE/TRANS/WP.29/AC.3/15;

ECE/TRANS/WP.29/2012/125; document informel WP.29-160-09.

100. Le représentant du Royaume-Uni, Président du groupe de travail informel du RTM ONU sur les pneumatiques, a informé l'AC.3 que cinq questions restaient en suspens. Il a confirmé que deux Parties contractantes n'avaient pas encore fini d'examiner le texte du projet de RTM ONU. Quant au rapport final sur l'élaboration du RTM (WP.29-160-09), il a indiqué qu'en cas de désaccord à la session de septembre 2013 du GRRF une procédure d'essai facultative devrait être incluse en plus des deux modules optionnels.

101. Le représentant de l'UE a déclaré que de très nombreuses dispositions controversées avaient été réglées avant la fin de mars 2013, mais qu'en raison des cinq questions non encore réglées le RTM ne pouvait pas être adopté à la session en cours. Il a appelé instamment les Parties contractantes à s'efforcer de régler les questions en suspens à la session de septembre 2013 du GRRF, ce qui permettrait de mettre aux voix le projet de RTM à la session de novembre 2013 de l'AC.3.

102. Le secrétariat a été invité à faire distribuer le document WP.29-160-09 sous une cote officielle afin qu'il soit examiné à la session de novembre 2013 de l'AC.3.

C. Proposition d'amendement 1 au Règlement technique mondial nº 12 (Commandes, témoins et indicateurs des véhicules à deux roues) (point 14.3 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2013/34 et Amend.1 et Amend.1/Corr.1, ECE/TRANS/WP.29/2013/35 et ECE/TRANS/WP.29/AC.3/35.

103. Les Parties contractantes présentes et votantes ci-après ont décidé par consensus, le 27 juin 2013, d'inscrire dans le Registre mondial l'amendement 1 (ECE/TRANS/WP.29/2013/34) au Règlement technique mondial n° 12; Amend.1 et Amend.1/Corr.1 qui leur avait été soumis pour examen et mise aux voix: Afrique du Sud, Australie, Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Japon, Norvège, République de Corée, Turquie et Union européenne (votant pour les États suivants: Allemagne, Chypre, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Italie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie et Suède).

104. Le rapport technique (ECE/TRANS/WP.29/2013/35) et la proposition d'élaboration du RTM adoptée (ECE/TRANS/WP.29/AC.3/35) figureront dans un appendice à l'amendement existant au RTM.

D. Proposition d'amendement 3 au Règlement technique mondial nº 2 (Cycle d'essai mondial harmonisé de mesure des émissions des motocycles) (point 14.4 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2013/53, ECE/TRANS/WP.29/2013/54 et ECE/TRANS/WP.29/AC.3/34.

105. Les Parties contractantes présentes et votantes ci-après ont décidé par consensus, le 27 juin 2013, d'inscrire dans le Registre mondial l'amendement 1 (ECE/TRANS/WP.29/2013/53) au Règlement technique mondial n° 2 qui leur avait été soumis pour examen et mise aux voix: Afrique du Sud, Australie, Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Japon, Norvège, République de Corée, Turquie et Union européenne (votant pour les États suivants: Allemagne, Chypre, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Italie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie et Suède).

106. Le rapport technique (ECE/TRANS/WP.29/2013/54) et la proposition d'élaboration du RTM adoptée (ECE/TRANS/WP.29/AC.3/34) figureront dans un appendice à l'amendement existant au RTM.

XVII. Examen des Règlements techniques à inclure dans le Recueil des Règlements techniques mondiaux admissibles, s'il y a lieu (point 15 de l'ordre du jour)

107. L'AC.3 a noté qu'aucune proposition n'avait été soumise pour examen.

- XVIII. Orientations, adoptées par consensus, concernant les éléments de projets de RTM qui n'ont pas été réglés par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial, s'il y a lieu (point 16 de l'ordre du jour)
 - A. Orientations demandées par le GRPE en ce qui concerne le projet de RTM sur la procédure d'essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers (point 16.1 de l'ordre du jour)
 - 108. L'AC.3 a noté qu'aucune orientation n'avait été demandée.
 - B. Orientations demandées par le GRRF en ce qui concerne le projet de RTM sur les pneumatiques (point 16.2 de l'ordre du jour)
 - 109. L'AC.3 a noté que cette question avait été examinée au titre du point 14.2 de l'ordre du jour (voir les paragraphes 100 à 102 ci-dessus).
 - XIX. État d'avancement de l'élaboration de nouveaux règlements techniques mondiaux ou d'amendements à des Règlements techniques mondiaux ONU existants (point 17 de l'ordre du jour)
 - A. RTM nº 4 (Procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires lourds (WHDC)) (point 17.1 de l'ordre du jour)
 - 110. Le représentant de l'UE a indiqué qu'un groupe de rédaction avait été établi pour les travaux concernant le RTM n° 4. Il prévoyait que le GRPE soumettrait, à sa session de janvier 2014, un projet d'amendement au RTM n° 4, ainsi que le projet de rapport sur les travaux réalisés. Leur examen par le WP.29 était prévu en novembre 2014.
 - B. RTM nº 7 (Appuie-tête) (point 17.2 de l'ordre du jour)
 - 111. Le représentant du Royaume-Uni, intervenant au nom du Président du groupe de travail informel sur la phase 2 du RTM nº 7, a rendu compte oralement de l'avancement des travaux. Il a informé l'AC.3 qu'à la suite de ses activités le groupe était parvenu à un accord sur: i) une procédure efficace de mesure de la hauteur de l'appuie-tête; et ii) un essai dynamique approprié, y compris la procédure d'essai et les intervalles associés pour le mannequin biofidèle de choc arrière (BioRID II). Cependant, il a ajouté que l'élaboration de critères relatifs aux blessures pour l'utilisation du mannequin BioRID II était à un stade critique parce que la recherche médicale aux États-Unis continuait de progresser, mais pas aussi rapidement que prévu. Comme la date limite pour le groupe de travail informel était décembre 2013, il demandait à l'AC.3 d'indiquer si la présentation de la proposition de RTM ONU pourrait être retardée de plus d'un an de façon à englober les deux questions susmentionnées ou si l'on pouvait passer par deux étapes en adoptant: i) la mesure de la hauteur de l'appuie-tête; puis ii) la procédure d'essai dynamique avec le mannequin et les critères relatifs aux blessures associés. L'AC.3 préférait procéder en une seule étape, pour examiner une proposition complète, comprenant un projet d'additif à la R.M.1 et a décidé de proroger le mandat du groupe de travail informel jusqu'à la fin de 2015.

C. RTM nº 9 (Sécurité des piétons) (point 17.3 de l'ordre du jour)

Documents: Documents informels WP.29-160-13 et WP.29-160-37.

112. Le représentant du Japon, Vice-Président du groupe de travail informel sur la phase 2 du RTM n° 9, a présenté le quatrième rapport d'activité du groupe (WP.29-160-13) ainsi qu'un exposé (WP.29-160-37). Il a expliqué que le groupe avait bien progressé et qu'une proposition officielle visant à intégrer la jambe d'essai souple serait soumise à la session de décembre 2013 du GRSP. L'AC.3 a adopté le quatrième rapport d'activité et a prié le secrétariat de le distribuer sous une cote officielle à sa session de novembre 2013.

D. Projet de RTM sur les véhicules à hydrogène et à pile à combustible (HFCV) – Phase 2 (point 17.4 de l'ordre du jour)

113. Le représentant de l'OICA a indiqué que, dans le cadre de la phase 2 du RTM ONU, il fallait encore traiter certaines questions en suspens telles que celle de la sécurité électrique. Le représentant de l'UE a annoncé que des mesures avaient déjà été lancées au niveau européen en vue de la transposition effective du RTM dans la législation européenne. Le représentant de l'Allemagne a confirmé son intention de quitter ses fonctions de responsable de projet pour les activités du groupe de travail informel HFCV et a précisé qu'il ne serait nécessaire d'établir une feuille de route que pour continuer à développer la partie relative à la sécurité. Le représentant de la Chine a demandé que l'on augmente le nombre d'auteurs techniques pour élaborer la phase 2 du RTM ONU. Le représentant des États-Unis d'Amérique a demandé que les questions du nouveau mandat du groupe de travail informel, des auteurs et de la voie à suivre soient inscrites à l'ordre du jour des prochaines sessions de l'AC.3. L'AC.3 a finalement décidé de reprendre l'examen de ce point à sa session de novembre 2013.

E. Projet de RTM sur la procédure d'essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers (WLTP) (point 17.5 de l'ordre du jour)

114. Le Président du GRPE (Allemagne) a rendu compte, au nom des deux autres responsables (Japon et Union européenne) de l'élaboration du RTM ONU sur la WLTP. Il a ajouté que les travaux progressaient bien et que le GRPE avait examiné le projet de RTM sur la base d'un document informel (GRPE-66-02) à sa session de juin 2013. Il a dit que le Sous-Groupe chargé d'élaborer la procédure d'essai (DTP) continuait d'examiner certaines des questions en suspens et que le groupe de rédaction continuerait à apporter des améliorations au texte du RTM ONU jusqu'à la fin du délai de soumission du document de travail à la fin du mois d'août. Il a ajouté que le rapport technique serait disponible, sous forme de document informel, à la session de novembre 2013 du GRPE. Il a indiqué que cette approche avait été approuvée par les Parties contractantes dans le cadre du GRPE. L'AC.3 a noté que la première version du RTM WLTP devrait être adoptée à la session extraordinaire du GRPE en novembre 2013 et, enfin à la session de l'AC.3 en mars 2014.

F. Projet de RTM sur les chocs latéraux contre un poteau (point 17.6 de l'ordre du jour)

Documents: Documents informels WP.29-160-14 et WP.29-160-36-Rev.1.

115. Le représentant de l'Australie, Président du groupe de travail informel, a informé l'AC.3 que le GRSP avait, à sa session de mai 2013, recommandé le projet de RTM et le rapport final (voir l'annexe 2 du document ECE/TRANS/WP.29/GRSP/53) pour adoption

par l'AC.3 à sa session de novembre 2013. Il a précisé que le projet de RTM ONU (WP.29-160-14) était soumis à la session en cours de l'AC.3 pour que son examen puisse commencer et pour qu'il soit mis aux voix à la session suivante. Il a donc encouragé les participants aux travaux de l'AC.3 à entreprendre tous les préparatifs nécessaires pour que l'établissement de ce RTM soit décidé par un vote unanime à la session de novembre 2013. Il a informé l'AC.3 que son pays avait déjà commencé le travail de transposition du RTM ONU dans un Règlement ONU, en attendant que le GRSP apporte en décembre 2013 des éclaircissements sur la question de savoir si le RTM serait une composante d'un amendement au Règlement ONU n° 95 ou un nouveau Règlement ONU.

116. Le représentant de l'Australie a informé l'AC.3 (voir le paragraphe 44 du présent rapport), que le secrétariat avait établi le document WP.29-160-36-Rev.1 modifiant le projet de RTM en suggérant de supprimer les renvois aux normes ISO et en apportant des modifications connexes et a recommandé son adoption. L'AC.3 a demandé au secrétariat de faire distribuer le document WP.29-160-14 sous une cote officielle afin qu'il soit examiné à sa session de novembre 2013 session pour examen et mise aux voix, tel que modifié par le document WP.29-160-36-Rev.1.

G. Projet de RTM sur les véhicules électriques (point 17.7 de l'ordre du jour)

117. Le représentant du Japon, secrétaire du groupe de travail informel sur la sécurité des véhicules électriques, a informé l'AC.3 que le groupe avait arrêté une ébauche du projet de RTM ONU pour traiter toutes les questions de sécurité. Il a ajouté que deux options avaient été examinées: i) une approche en deux phases; ou ii) une approche en une seule phase sur la feuille de route pour avoir un RTM complet couvrant une vaste gamme de technologies. Il a enfin annoncé qu'un projet de feuille de route serait présenté à la session de novembre 2013 de l'AC.3.

118. Le représentant de l'UE a déclaré que des recherches complémentaires restaient nécessaires dans le domaine de la sécurité des batteries. Le représentant de l'OICA a indiqué qu'en raison de l'importance croissante des nouveaux systèmes de propulsion, en particulier les moteurs électriques, l'OICA appuyait vigoureusement l'élaboration d'un RTM sur les véhicules électriques qui était actuellement conduite par le groupe de travail informel. Il a dit que l'objectif était d'achever cette élaboration avant la fin de 2014, mais que certaines Parties contractantes étaient en train de conduire des recherches complémentaires et craignaient que cela empêche d'achever tous les travaux en temps voulu. L'OICA avait donc proposé une approche en deux phases, avec un achèvement rapide de l'établissement du RTM dans la phase 1, en utilisant les travaux disponibles, les connaissances et l'expérience acquises lors de l'élaboration du RTM ONU nº 100 au titre de l'Accord de 1958. Le RTM ONU pourrait ensuite être perfectionné dans la phase 2 sur la base des recherches qui étaient actuellement effectuées dans certaines Parties contractantes sur des questions qu'elles jugeraient insuffisamment traitées dans la phase 1. Il a demandé que toutes les Parties s'engagent à nouveau à achever les travaux avant la fin de 2014 et se mettent d'accord sur une approche en deux étapes si cela était nécessaire. Le représentant de l'Italie a approuvé le recours à une approche en deux étapes.

119. L'AC.3 a décidé de reprendre l'examen de la question sur la base d'un rapport d'activité et d'un échéancier établis par le groupe de travail informel sur la sécurité des véhicules électriques.

H. Projet de RTM sur les véhicules à moteur silencieux (point 17.8 de l'ordre du jour)

- 120. Le représentant des États-Unis, Président du groupe de travail informel des véhicules routiers silencieux (QRTV), a rendu compte des progrès réalisés par le groupe. Il a informé l'AC.3 que la troisième réunion du groupe s'était tenue dans les bureaux de l'Association des constructeurs européens d'automobiles (ACEA) à Bruxelles du 16 au 18 avril 2013. Il a ajouté que l'expert des États-Unis avait présenté une proposition complète qui couvrait nombre des éléments essentiels nécessaires pour atténuer les risques que les véhicules électriques et hybrides silencieux faisaient actuellement peser sur les piétons. Une partie clef de cette proposition (Notice of Proposed Rulemaking (NPRM)) avait été envisagée par les États-Unis comme une prescription rationnelle minimale. Il a ajouté que le groupe de travail informel avait examiné plusieurs questions soulevées par les constructeurs d'automobiles.
- 121. Le représentant des États-Unis a ajouté que la communauté des non-voyants avait fait part de ses préoccupations quant à la perception des véhicules en mouvement et avait suggéré des solutions pour que des mesures de précaution puissent être prises pour les protéger. Il avait ajouté que le secteur de l'automobile avait fait valoir qu'il était impossible de déterminer les effets du bruit de fond lors d'un essai et les véhicules lourds et motocycles à moteur silencieux pourraient être exclus du champ des travaux du groupe de travail informel. Enfin, il a annoncé que la prochaine réunion du groupe aurait lieu du 16 au 18 juillet 2013 au siège de la NHTSA, qui relève du Ministère des transports des États-Unis, à Washington.

XX. Questions sur lesquelles un échange de vues et de données devrait s'engager ou se poursuivre (point 18 de l'ordre du jour)

A. Compatibilité entre véhicules en cas de choc (point 18.1 de l'ordre du jour)

122. Aucune information nouvelle n'a été communiquée sur ce point de l'ordre du jour.

B. Systèmes de transport intelligents (point 18.2 de l'ordre du jour)

123. Aucune information n'a été communiquée en plus de celles données au titre du point 2.3 de l'ordre du jour (voir les paragraphes 22 à 24 ci-dessus).

C. Systèmes d'éclairage des routes (point 18.3 de l'ordre du jour)

124. Aucune information nouvelle n'a été communiquée sur ce point de l'ordre du jour.

D. Harmonisation des mannequins utilisés pour les essais de choc latéral (point 18.4 de l'ordre du jour)

125. Le représentant des États-Unis a informé l'AC.3 de l'avancement des travaux du groupe de travail informel. Il a précisé que le groupe considérait que l'une des principales conclusions de ses activités était que le mannequin homme du 50^e centile pourrait être intégré en tant qu'instrument d'essai fiable dans le RTM ONU relatif aux chocs latéraux contre un poteau.

E. Véhicules électriques et environnement (point 18.5 de l'ordre du jour)

126. Faisant référence au débat sur le projet de RTM ONU sur les véhicules électriques, le Président du GRPE (Allemagne) a rappelé que le mandat du groupe de travail informel sur les véhicules électriques et l'environnement ne prévoyait pas l'élaboration d'un RTM ONU sur la question, mais l'élaboration d'un guide de référence réglementaire sur les technologies relatives aux véhicules électriques. La représentante de la Chine a appuyé cette déclaration et a ajouté que ce guide était attendu à la session de juin 2014 du GRPE. L'AC.3 a estimé qu'il serait possible ultérieurement d'établir un RTM, sous réserve que le mandat du groupe soit révisé. La représentante de la Chine a indiqué qu'à la sixième réunion du groupe les points relatifs à l'élaboration d'un RTM avaient été examinés et elle a invité les Parties intéressées à communiquer des données issues des travaux de recherche. Enfin, elle a informé l'AC.3 que la septième réunion du groupe était prévue à Beijing le 17 octobre 2013.

XXI. Propositions de nouveaux RTM ou d'amendements à des RTM existants, non traitées au titre du point 16, s'il y a lieu (point 19 de l'ordre du jour)

A. Proposition visant à élaborer des amendements au RTM nº 2 (Cycle d'essai mondial harmonisé de mesure des émissions des motocycles (WMTC)) (point 19.1 de l'ordre du jour)

Document: Document informel WP.29-160-18.

127. Le représentant de l'UE a indiqué que le groupe de travail informel des prescriptions concernant les performances environnementales et la propulsion des véhicules de catégorie L (IEPPR) s'était réuni trois fois avant la session en cours. Il a présenté le document WP.29-160-18 dans lequel un mandat est demandé pour modifier le RTM ONU n° 2 (y compris sa portée et son objectif si besoin est) et pour élaborer un ou plusieurs nouveaux RTM conformément aux fonctions attribuées au groupe. Il a souligné combien il était important d'élaborer des Règlements et RTM ONU, ainsi que de les transposer en droit interne.

128. Le représentant de l'IMMA a appuyé cette proposition. L'AC.3 a prié le secrétariat de faire distribuer le document WP.29-160-18 sous une cote officielle à sa prochaine session pour examen plus approfondi.

B. Proposition visant à élaborer des amendements au RTM nº 3 (Freinage des motocycles) (point 19.2 de l'ordre du jour)

Document: Document informel WP.29-160-22.

129. Le représentant de l'Italie a présenté une proposition d'amendement (WP.29-160-22) au RTM ONU n° 3 et a proposé d'assumer la responsabilité de cet amendement. Le représentant du Canada a fait part de préoccupations relatives à certaines nouvelles dispositions à intégrer dans le RTM modifié qui ne pouvaient pas être appliquées dans un système d'autocertification. Le représentant de l'IMMA a appuyé la proposition. L'AC.3 a prié le secrétariat de faire distribuer le document WP.29-160-22 sous une cote officielle à sa prochaine session pour examen détaillé.

XXII. Échange d'informations sur les nouvelles priorités à inclure dans le programme de travail (point 20 de l'ordre du jour)

Document: Document informel WP.29-160-39.

130. Le représentant de la République de Corée a présenté le document WP.29-160-39 sur l'inclusion d'une nouvelle priorité dans le programme de travail de l'AC.3 pour élaborer un nouveau RTM ONU sur la qualité de l'air à l'intérieur des véhicules. Faute de temps, l'AC.3 a décidé de poursuivre l'examen de la question à sa prochaine session, en novembre 2013.

XXIII. Questions diverses (point 21 de l'ordre du jour)

131. Aucune autre question n'a été soulevée.

D. Comité d'administration de l'Accord de 1997 (AC.4)

XXIV. Constitution du Comité et élection du Bureau pour 2013 (point 22 de l'ordre du jour)

132. Conformément à la recommandation formulée par le Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2) concernant la coordination des travaux, l'AC.4 n'a pas tenu sa session (voir par. 12 ci-dessus).

XXV. Questions diverses (point 23 de l'ordre du jour)

133. Aucune autre question n'a été soulevée.

Annexes du projet de rapport du WP.29 sur sa 160e session

Annexe I

[Anglais seulement]

Oral statement of the Honorable David Strickland before the Executive Committee (AC.3) of the 1998 Agreement

«Thank you, Chairman, ladies and gentlemen. It is my honor and privilege to join you today at the World Forum for Harmonization of Vehicle Regulations (WP.29). Before we proceed with today's session of the Executive Committee of the 1998 Agreement and voting, it is my great pleasure to acknowledge the dedication and hard work of the Hydrogen and Fuel Cell Vehicle GTR Working Group.

Your collective skills, knowledge, and efforts have enabled you to overcome extremely complex challenges and advance the important work of our community. Your contribution is a shining example of international collaboration at its very best.

There is no doubt in my mind that sustained collaboration is the most powerful tool available to our global community for advancing our shared interest in harmonization, across all borders and among all nations.

Under the auspices of WP.29, we all benefit from the contributions of technical experts from all the contracting parties and from the industry-including automakers, component manufacturers, and safety standard experts. Our alliance is stronger and more effective because our member nations share data and science-based knowledge, rather than expending resources on efforts to develop standards and regulations individually.

In the broadest sense, research and data-sharing shape every aspect of vehicle innovation. At the National Highway Traffic Safety Administration, I have seen the benefits of collaboration and transparency in our long-term work with research partners to increase fuel efficiency, enhance the crash-worthiness of vehicles, and advance both vehicle-to-vehicle and vehicle-to infrastructure technologies.

Sharing data internationally is even more important now that many countries in the increasingly motorized world are seeing more vehicles on the road and a rise in highway fatalities and injuries. Through our work with the Asia-Pacific Economic Cooperation forum, I have been privileged to collaborate with representatives of most APEC member Economies in workshops designed to enable them to build a strong foundation of traffic safety, including data collection and analysis.

The commitment to share data, experience, ideas, and expertise is a powerful resource that is moving our international community toward many common goals, including the vital work to establish a comprehensive set of global technical vehicle regulations.

When fully realized, these regulations will help to inform and enable consumers throughout the world: In every country it will be clear that vehicles produced under the regulations are the most advanced in terms of safety, fuel efficiency, and environmental protection.

The hydrogen and fuel cell vehicle Global Technical Regulation, sponsored by Germany, Japan, and the United States is an excellent example of the power of collaboration. The hard work and cooperative spirit among contracting parties and industry have produced a GTR that is performance- and science-based, well-supported by excellent research, and

grounded in credible scientific data. The GTR will advance development and international deployment of safe hydrogen and fuel cell vehicles, and ultimately enable our community to achieve its shared goals of decreasing our dependence on fossil fuel, reducing carbon emissions, and enabling clean, reliable power generation.

As you know, in the United States we have entered a transitional period which will bring new leadership to the Department of Transportation in the near future. I want to emphasize that during the transition and going forward that the National Highway Traffic Safety Administration will remain fully and enthusiastically engaged in the vital work of WP.29.

It is my pleasure to extend special thanks to our co-sponsor nations, Germany and Japan, especially Mr. Christoph Albus, the Task Manager, and Mr. Kazuyuki Narusawa, the cochair of the Informal Working Group, for their consistent and invaluable contributions.

But our work would not be complete without the hard work of another team: the UNECE WP.29 Secretariat. On a daily basis, this team of dedicated individuals provides their support and expertise to the meetings of all GRs and Working Groups. And when our work is done, theirs continues: They are the ones who format, edit, and translate the texts of every report and GTR.

It is now my pleasure and honor to acknowledge the enormous and important work that this relatively small team does with a small token of appreciation:

"In recognition of the outstanding contribution of the Secretariat of the World Forum for Harmonization of Vehicle Regulations of the United Nations Economic Commission for Europe, to the advancement of global technical regulations for motor vehicle safety under the 1998 Global Agreement," it is my honor to present this plaque to the WP.29 Secretariat.

Thank you.»

Annexe II

Liste des documents informels (WP.29-160-...)
distribués lors de la 160^e session

N^o	Auteur	Point de l'ordre du jour	Langue	Titre	Décision
1	Secrétariat	2.2	A	List of informal working groups	a)
2	Secrétariat	2.2	A	Draft Calendar of sessions for 2014	a)
3	GRE	2.3	A	Comments by GRE on WP.29-159-06	a)
4	Secrétariat	5.1	A	Status of the 1998 Agreement of the global registry and of the compendium of candidates	a)
5	Suisse	4.4	F	Information concernant la durée estimée de l'implémentation pour la Révision 3 de l'Accord du 20 mars 1958 dans le droit national de la Suisse	c)
6	Secrétariat	8.5	A	Terms of reference. Self-evaluation of the Transport Division's Section servicing the World Forum for Harmonization of Vehicle Regulations (WP.29)	b)
7	Secrétariat	8.5	A	First draft report on the self-evaluation of the activities of the Vehicle Regulations and Technical Innovations Section (UNECE Transport Division) servicing the World Forum for Harmonization of Vehicle Regulations (WP.29). Self-evaluation cycle: January 2012 – June 2013	b)
8	Président du GRB	4.8.1	A	Proposal to correct document ECE/TRANS/ WP.29/2013/55 (Supplement 4 to the 02 series of amendments to UN Regulation No. 117 (Tyres, rolling resistance, rolling noise and wet grip))	b)
9	France	14.2	A	Proposal for the final report of Phase 1 on the development of a global technical regulation concerning uniform provisions for pneumatic radial tyres for passengers and light truck (commercial) vehicles	d)
10	GRSG	2.3	A	Comments to the draft Design Principles for Control Systems of ADAS (Informal document WP.29-157-06)	a)
11	GRSG	7.2	A	Proposal for Corrigendum to ECE/TRANS/ WP.29/2013/64 (Amendments to UN Rule No. 1)	a)
12	GRSG	7.2	A	Proposal for Corrigendum to ECE/TRANS/ WP.29/2013/32 (Amendments to UN Rule No. 2)	a)

ECE/TRANS/WP.29/1104

N^o	Auteur	Point de l'ordre du jour	Langue	Titre	Décision
13	Président du groupe informel GTR9-PH2	17.3	A	Fourth progress report of the informal group on Phase 2 of UN GTR No. 9 (IG GTR9-PH2)	d)
14	Australie	17.6	A	Revised draft UN Global Technical Regulation on Pole Side Impact	d)
15	Représentants du Japon et du Royaume-Uni, Coprésidents du groupe de travail informel ITS	2.3	A	Design Principles for Control Systems of ADAS (Final Draft)	b)
16	OICA	8.3	A	1968 Vienna Convention on Road Traffic. OICA proposal for WP.1 and WP.29 consideration.	a)
17	Fédération de Russie	4.15	A	Proposal for a draft UN Regulation on emergency call devices (Translation into English of the official document ECE/TRANS/WP.29/2013/67)	a)
18	UE	19.1	A	Request for a mandate to amend UN GTR No. 2 and to develop new UN GTRs and UN Regulations in the area of Environmental and Propulsion Performance Requirements (EPPR) for light vehicles	d)
19/Rev.1	Secrétariat	8.2	A	Emission of air pollutants in transport: an overview	b)
20	Secrétariat	14.1 et 14.2	A	Executive committee of the 1998 Agreement: Thirty-eighth session	a)
21	GRE	4.16	A	Proposal for Supplement 3 to the 06 Series of amendments to UN Regulation No. 48	d)
22	Italie	19.2	A	Request for authorization for the development of amendments to gtr No. 3 (Motorcycle brake systems)	d)
23	GRB et GRSP	2.3	A	GRB and GRSP comments to the draft Design Principles for Control Systems of ADAS (Informal document WP.29-157-06)	a)
24	GRRF	2.3	A	GRRF comments to the draft Design Principles for Control Systems of ADAS (Informal document WP.29-157-06)	a)
25	République de Corée	8.6	A	Report of the 23rd International Technical Conference on the Enhanced Safety of Vehicles	a)
26	UE	13	A	Transposition of GTRs: outlook implementation of new GTR on Hydrogen and fuel cell vehicles in EU type-approval legislation	a)
27	Groupe de travail informel sur l'IWVTA	4.4	A	Review of the 1958 Agreement	a)

N^o	Auteur	Point de l'ordre du jour	Langue	Titre	Décision
28	États-Unis d'Amérique	8.4	A	Enforcement Working Group – Fourth Meeting	a)
29	États-Unis d'Amérique	13	A	Status Report on the United States of America's Consideration of Global Technical Regulations for Incorporation into Its Domestic Standards	a)
30	République de Corée	13	A	Status Report on South Korea's Consideration of Global Technical Regulations for Incorporation into Its Domestic Standards	a)
31	Allemagne	8.3	A	Convention on Road Traffic 1968 Consistency between the Convention on Road Traffic 1968 and Vehicle Technical Regulations	a)
32	Belgique, France, États-Unis d'Amérique, Italie et Suède	8.3	A	Consistency between the Convention on Road Traffic (1968) and Vehicle Technical Regulations	a)
33	Président du sous-groupe «Règlement n° 0» du groupe IWVTA	4.3	A	Overview and issues of UN R0 discussion	a)
34	États-Unis d'Amérique	2.3	A	NHTSA's Driver Distraction Guidelines	a)
35	Fédération de Russie	4.15	A	Draft United Nations Regulation for the requirements of the devices to emergency-call services in case of accident	a)
36/Rev.1	Secrétariat	17.6	A	Pole Side Impact UN GTR	b)
37	Japon	17.3	A	Fourth progress report of the informal group on Phase 2 of gtr No. 9 (IG GTR9-PH2)	d)
38	République de Corée	20	A	Proposal for a new UN GTR on Vehicle Indoor Air Quality (VIAQ)	c)
39	Fédération de Russie	3.5.4	A	Real release of particulates by transport vehicles	e)

Notes:

- a) Document dont l'examen est achevé ou qui doit être remplacé.
- b) Document adopté.
- c) Poursuite de l'examen à la prochaine session en tant que document informel.
- d) Poursuite de l'examen à la prochaine session, sous une cote officielle.
- e) Document transmis au GRPE pour examen et au GRB et au GRRF pour information.

Annexe III

État de l'Accord de 1998, du Registre mondial et du Recueil de Règlements admissibles*

Priorités et propositions en ce qui concerne l'élaboration de RTM: situation au 6 juin 2013

GRRF

Question	Groupe informel (oui-non)/ Président et Vice-Président	Responsable technique	Proposition officielle (ECE/TRANS/ WP.29/)	Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/)	Stade/Observations
RTM sur les	Oui/	France	AC.3/15	2010/80	L'AC. 3 a recommandé que le GRRF
pneumatiques	Royaume-Uni			2013/63	mène des travaux sur les questions en suspens (entre crochets). La phase 1 du RTM ONU doit être examinée à la session de novembre 2013 de l'AC.3.
RTM nº 3 sur les systèmes de freinage des motocycles	Non	Italie	2013/	-	Demande d'élaboration d'amendements.

GRSP

-					
Question	Groupe informel (oui-non)/ Président et Vice-Président	Responsable technique	Proposition officielle (ECE/TRANS/ WP.29/)	Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/)	Stade/Observations
Phase 2 du RTM nº 7 (Appuie-tête)	Oui/ Royaume-Uni	Japon	AC.3/25/Rev.1	2012/34 (troisième rapport d'activité)	L'AC.3 a décidé d'examiner une proposition complète, portant sur toutes les questions, y compris un projet d'additif à la R.M.1 et a prorogé le mandat du groupe de travail informel jusqu'à la fin de 2015.
Phase 2 du RTM nº 9 (Flex-PLI) (Sécurité des piétons)	Oui/ Allemagne/ Japon	Allemagne/ Japon	AC.3/24	2012/58 (mandat et premier rapport d'activité) 2012/120 (deuxième rapport d'activité)	L'AC.3 a adopté le quatrième rapport d'activité et a prié le secrétariat de le faire distribuer sous une cote officielle à sa session de novembre 2013

^{*} Les informations concernant les Parties contractantes (33), le Registre mondial et le Recueil de Règlements admissibles figurent dans le document ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.6.

Question	Groupe informel (oui-non)/ Président et Vice-Président	Responsable technique	Proposition officielle (ECE/TRANS/ WP.29/)	Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/)	Stade/Observations
				2013/36 (troisième rapport d'activité)	
				WP.29-160-13 (quatrième rapport d'activité)	
Amendement au RTM nº 9	Nº 1	Pays-Bas	AC.3/31	GRSP/2012/14	Le GRSP devrait adopter la proposition à sa session de décembre 2013.
HFCV-SGS	Oui/ États-Unis	Allemagne/ Japon/	AC.3/17	[ECE/TRANS/180/ Add.13]	Le projet proposé de RTM ONU a été inscrit le 27 juin 2013, à la suite
	d'Amérique/ Japon	États-Unis d'Amérique		[ECE/TRANS/180/ Add.13/Appendix 1]	d'un vote par consensus, dans le Registre mondial ONU.
RTM sur l'essai de choc	Oui/ Australie	Australie	AC.3/28	WP.29-160-14 (projet de RTM ONU)	L'AC.3 a demandé au secrétariat de faire distribuer le document WP.29-160-14, tel que modifié par le document WP.29-160-36-Rev.1, sous une cote officielle afin qu'il soit examiné et mis aux voix à sa session de novembre 2013.
latéral contre un poteau				GRSP-53-04-Rev.1 (rapport final)	
RTM sur les VE	Oui/ États-Unis	Union européenne/	AC.3/32	2012/121 (mandat)	L'AC.3 reprendra l'examen du rapport d'activité et de l'échéancier à sa session
	d'Amérique/ Union européenne/ Japon/Chine	Japon/ États-Unis d'Amérique/ Chine		2012/122 (premier rapport d'activité)	de novembre 2013.

GRPE

Question	Groupe informel (oui-non)/ Président et Vice-Président	Responsable technique	Proposition officielle (ECE/TRANS/ WP.29/)	Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/)	Stade/Observations
Amendement 3 au RTM ONU n° 2 (WMTC)	Non	Japon	Demande de mandat (WP.29-158-11)	[ECE/TRANS/180/ Add.2/] [ECE/TRANS/180/ Add.2//App.1]	L'AC.3 a adopté l'amendement 3 au RTM ONU n° 2 et le rapport y relatif à sa session de juin 2013.
UN GTR nº 2 (WMTC)	Non	Union européenne	[2013/]		Demande d'élaboration d'amendements
Amendement 3 au RTM n° 4 (WHDC)	Oui/CE	Union européenne/ Japon	AC.3/29		Le GRPE devrait mettre la dernière main au projet de nouvelle annexe à sa session de juin 2014 et l'AC.3 devrait examiner le projet de RTM à sa session de novembre 2014.

Question	Groupe informel (oui-non)/ Président et Vice-Président	Responsable technique	Proposition officielle (ECE/TRANS/ WP.29/)	Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/)	Stade/Observations
Procédure d'essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers (WLTP)	-	Union européenne/ Japon	AC.3/26 et Add.1		Le RTM ONU est attendu pour la session extraordinaire de novembre 2013 du GRPE. Le document WP.29/AC.3 est attendu pour mars 2014.
Sous-groupe de la mise au point du cycle de conduite harmonisé (DHC)	Japon	Union européenne/ Japon	AC.3/26 et Add.1		
Sous-groupe de la mise au point de la procédure d'essai (DTP)	Suisse	Union européenne/ Japon	AC.3/26 et Add.1		-

GRB

Question	Groupe informel (oui-non)/ Président et Vice-Président	Responsable technique	Proposition officielle (ECE/TRANS/ WP.29/)	Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/)	Stade/Observations
Véhicules routiers peu bruyants	Oui/ États-Unis d'Amérique/ Japon	Union européenne/ Japon/ États-Unis d'Amérique	-	AC.3/33 (y compris le mandat)	L'AC.3 a pris note de la complexité du sujet et a fait sienne la recommandation formulée par le GRB de conserver la cohérence entre les dispositions relatives aux futurs systèmes avancés avertisseurs de présence du véhicule et celles de la réglementation existante en matière de bruit.

GRSG

Question	Groupe informel (oui-non)/ Président et Vice-Président	Responsable technique	Proposition officielle (ECE/TRANS/ WP.29/)	Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/)	Stade/Observations
Amendement 1 au RTM nº 12 (Commandes, témoins et indicateurs sur	Non	Italie	2013/34, Add.1 et Add.1/Corr.1 (2013/35) AC.3/35		Amendement adopté
les motocycles)					

Situation en ce qui concerne les échanges de vues

Question	Groupe informel (oui-non)/ Président et Vice-Président	Responsable technique	Proposition officielle (ECE/TRANS/ WP.29/)	Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/)	Stade/Observations
GRSP	Compatibilité entre véhicules en cas de choc	Non	Non	-	Aucune information nouvelle n'a été communiquée.
GRSP	Mannequins harmonisés de choc latéral	Oui	États-Unis d'Amérique	2010/88 (deuxième rapport d'activité)	Le groupe de travail informel a informé le GRSP à sa session de mai 2013 que le mannequin homme du 50° centile était un instrument d'essai fiable.
GRE	Systèmes d'éclairage de la route	Non	Non	-	Aucune information nouvelle n'a été communiquée.
WP.29	STI	Non	-	-	Aucune information nouvelle n'a été communiquée.